

SUR REILHAC
INFORMONS NOUS

n° 23

2011



Architecture - Urbanisme - Paysage - Conseil - Décoration

imaginez. . .

ATELIER SITE ET ARCHITECTURE
6 AVENUE MILHAUD - 15000
A U R I L L A C
0 4 . 7 1 . 4 8 . 7 8 . 2 0
marot@architecte-cantal.com

*Pour vos projets de Développement
Durable, semez les graines du Pays dans
les couleurs du temps,*

Vos projets avec une équipe,

*D.Marot - L.Hostier - L.Julien - C.Rodrigues -
C.Rigal - P.Bertrand - J-P.Salavert - J. Marot -
C. Caldemaysou*



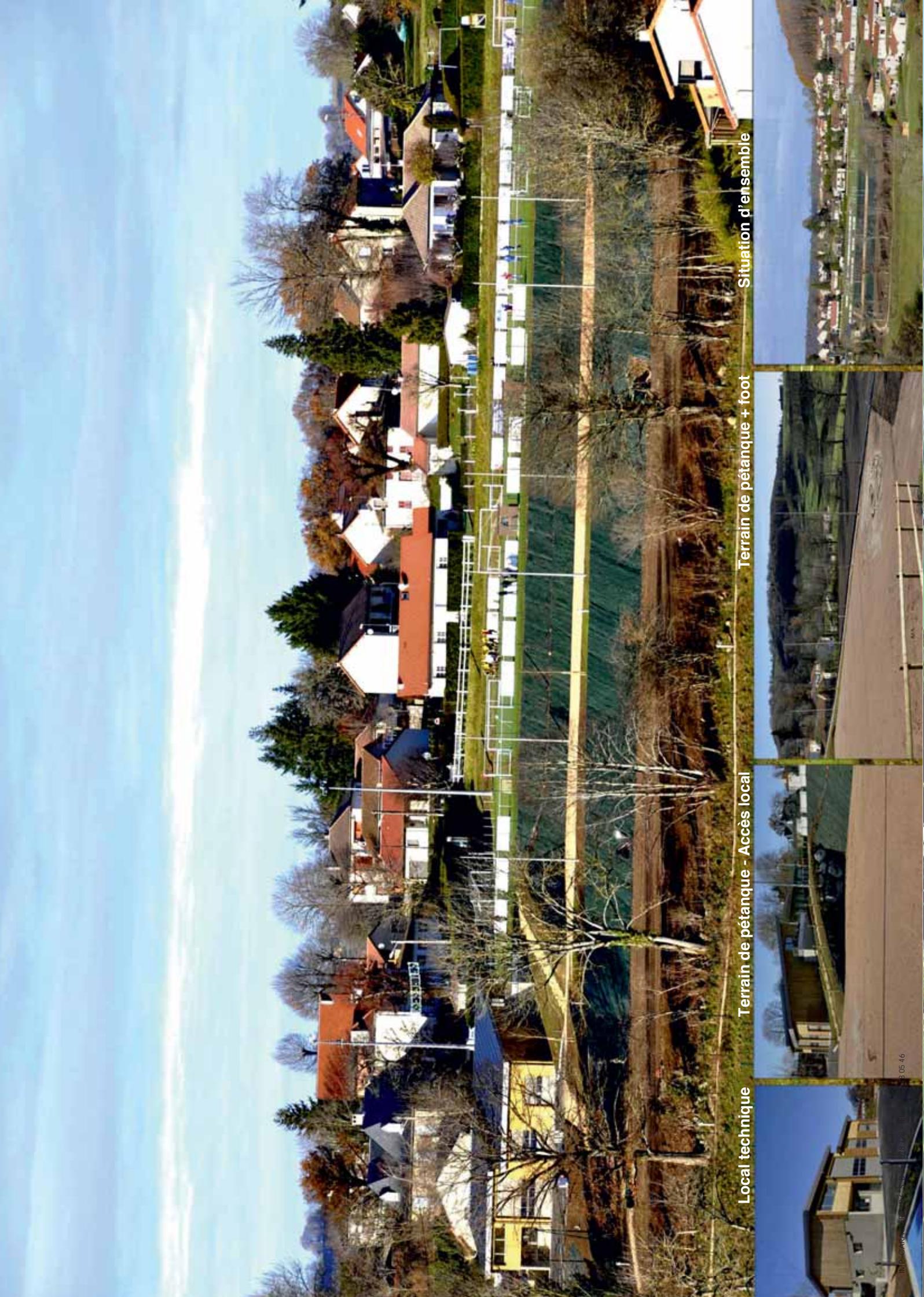
EUROVIA
VINCI

**Travaux Publics - Enrobés
Aménagement de cours
Travaux Particuliers
Devis gratuit**

EUROVIA DALA
AGENCE D'AURILLAC
4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 64 58 56 - Fax : 04 71 64 24 73

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>ADARI Mustapha Plaquiste, peintre, revêtement de sols 10, rue de Lasplagnes Téléphone : 06.30.11.79.93</p>	<p>AURELIE Coiffure Coiffeuse à domicile 4, rue des Myosotis - Les Landes Téléphone : 06.26.70.27.39</p>	<p>BERGERON Bernard Terrassements - Travaux publics Assainissements 7, rue des Violettes Téléphone : 04 71 47 21 38</p>	<p>BRUEL Serge Chauffage Sanitaire 18, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.24.74</p>
<p>CAÏANO Philippe Rénovation en Bâtiment 3, chemin des Églantines Téléphone : 04.71.47.29.77</p>	<p>SARL CARCY Chauffage - Contrôle - Entretien 2, rue de Lestoubeyre Téléphone : 04.71.47.21.57</p>	<p>CONRIÉ SARL Électricité Générale 5, rue des Cimes Téléphone : 04.71.47.25.30</p>	<p>COSTES Frères Serrurerie Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.22.77</p>
<p>COUDERC Philippe Eleveur et commerce de chevaux 39, av. de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.44</p>	<p>FAUGÈRE - ROUCHET Menuiserie bois, PVC et aluminium neuf et rénovation 12, rue Glycines - Les Landes Téléphone : 04.71.43.33.53</p>	<p>FONTANILLE Thierry Marchand de Vins 5, rue de la Fontaine - Brousse Téléphone : 04.71.47.21.27</p>	<p>Sylvie et Pascal Bar - Tabac Le Bourg Téléphone : 04.71.47.20.22</p>
<p>LABERTRANDIE Frères Menuiserie - Charpente Avenue de la Liberté Téléphone : 04.71.47.21.41</p>	<p>LAFARGE Christian Entreprise de Carrelages 2, impasse des Iris - Les Landes Téléphone : 04.71.47.23.59</p>	<p>LAINSCAK Michel Chauffage - Sanitaire 2, rue de Recoulet Téléphone : 04.71.47.29.22</p>	<p>MALBOS Daniel Plâtrerie - Peinture 7, route d'Onsac Téléphone : 04.71.47.22.44</p>
<p>PUYRAIMOND David Technicien Forestier 8, rue des Granges - Reilhaguet Téléphone : 04.71.64.39.60</p>	<p>ROUCHY Nadine Atelier de Coiffure 2, rue des Sources Téléphone : 04.71.47.29.07</p>	<p>SA.T.P.A. Travaux Publics Agricoles Lasplagnes Téléphone : 04.71.47.35.25</p>	<p>TISSANDIER Christine Infirmière Cabinet - Soins à domicile 16, rue des Orchidées - Les Landes Téléphone : 04.71.47.29.32</p>
<p>GESSY MENUISERIE Bois PVC Alu 1, chemin des Eglantines Téléphone : 06.82.30.17.65</p>	<p>LUDO PC15 Dépannage informatique à domicile Labertrandie Ludovic Lagarde Téléphone : 06.08.95.88.52</p>	<p><i>Ce bulletin municipal est tiré à 700 exemplaires. Il a pour objet de retracer les principales actions menées dans la commune durant l'année. Il permet aussi à toutes les associations de s'exprimer et relater leurs réalisations sur le plan de l'animation et sur leur fonctionnement. Merci à tous ceux qui ont participé à la conception de ce bulletin et aux entreprises extérieures à la commune qui apportent leur aide à son financement par la publicité. Faites leur confiance. Remerciements à tous</i></p> <p><i>l'Adjoint aux Finances et à la Communication André FREYSSINIER</i></p>	



Local technique

Terrain de pétanque - Accès local

Terrain de pétanque + foot

Situation d'ensemble



Le mot du Maire



L'année 2011, avec son lot de catastrophes en tout genre sur le plan mondial, européen ou national, et la crise économique qui perdure, va accentuer les difficultés de chacun et surtout des plus démunis.

Toutes les collectivités territoriales, y compris les communes, sont contraintes de prendre des mesures d'austérité. Pour cela, il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver un niveau d'investissement suffisant pour soutenir l'activité économique et donc préserver l'emploi.

En 2011, deux grands chantiers ont contribué à l'embellissement à la structuration du bourg de REILHAC et au confort de ses habitants.

Tout d'abord, la construction du Centre Technique Municipal et l'aménagement de l'espace multi-activités : terrains de pétanque et de foot.

Ensuite, l'opération de la Vallée de l'Authre avec la suppression des stations d'épuration de « Lestoubeyre » et du « Bordelou », dont les effluents sont transférés à la station de JUSSAC, gros chantier réalisé par la CABA.

Pour 2012-2013, nous envisageons la construction de 4 logements locatifs avec l'OPHLM, ainsi que celle d'une cantine scolaire, équipement inter-générationnel situé entre l'école et la maison de retraite.

La CABA poursuit sa politique d'investissement toujours dans un soucis de maintien de l'emploi sur la bassin d'Aurillac avec, cette année, la réfection des tribunes d'honneur du stade Jean Alric, la 5^{ème} tranche du Village d'Entreprises, des dossiers innovants tel que le P.E.R du Lac de Saint-Etienne-Cantalés, la couverture du très haut débit pour toutes les communes de la CABA.



La commune de CARLAT vient de nous rejoindre, ce qui porte à 25 le nombre de communes. Nous lui souhaitons la bienvenue.

2012 est une année électorale capitale, avec en mai la Présidentielle, suivie en juin des Législatives ; deux élections importantes, venez voter !

Une nouvelle fois, j'adresse tous mes remerciements et ma reconnaissance à tous les acteurs des milieux associatifs et sociaux qui rendent notre commune vivante et chaleureuse grâce aux activités qu'ils nous proposent pour toutes les tranches d'âge.

Bienvenue aux nouveaux habitants, qu'ils soient remerciés pour leur choix.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin dont nous devons la conception à Mr André FREYSSINIER, auquel j'adresse mes remerciements.

Le Maire
Jean Pierre Picard

Administration de la commune



MÉMENTO À L'USAGE DES ADMINISTRÉS

1 - Pièces à fournir à l'appui d'une demande de :

- Carte Nationale d'identité - Validité 10 ans
- Première demande : extrait d'acte de naissance - 2 photos d'identité - facture EDF ou Télécom - imprimé de demande à remplir au secrétariat
- Renouvellement : ancienne carte CNI - justificatif de domicile - imprimé de demande - 2 photos d'identité.
- La délivrance reste gratuite sauf en cas de perte, où si cette dernière n'est pas périmée, un timbre fiscal à 25 euros sera demandé.

- Passeport - Validité 10 ans

Suite à la mise en place du passeport biométrique et depuis Juin 2009, seules les Mairies d'Arpajon, d'Aurillac, Massiac, Mauriac, Maurs, Murat, Riom es Montagnes, Saint Flour et Ydes pourront recevoir les demandes des nouveaux passeports.

- Première demande : 2 photos d'identité - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance - justificatif de domicile - copie de la carte nationale d'identité - imprimé de demande
- Renouvellement : ancien passeport - 2 photos d'identité - imprimé de demande - justificatif de domicile - timbre fiscal - extrait d'acte de naissance Pour les mineurs de moins de 15 ans validité 5 ans.

Nouveaux tarifs (pour un passeport ou un renouvellement) :

	Avec photo papier
Pour une personne majeure	86 €
Pour un mineur De 15 ans et plus	42 €
Pour un mineur De moins de 15 ans	17 €

Pour le passeport à la Mairie d'Aurillac : Prendre rendez vous au 04.71.45.46.46, se rendre personnellement à la mairie pour dépôt et retrait (prise d'empreinte)

Les heures d'ouverture de la mairie d'Aurillac lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h.

3 - Adresses utiles :

- Communauté d'Agglomération - Service de l'eau - 04 71 63 70 77
- Pôle Emploi Assedic - 77 rue de Marmiesse - 3949
- CAF - 15 rue Pierre Marty - 08 10 25 15 10
- CPAM - 15 rue Pierre Marty - 3646
- UDAF - Information des familles 9 rue de la gare - 04 71 43 43 43
- ACART Ass. Cantalienne Aide à la Remise au Travail et repas à domicile - 14 av des Prades - Aurillac - 04 71 48 22 69
- ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural - 8, rue de la Gare - Aurillac - 04 71 48 66 40
- ASeD - 30 avenue Milhaud - Aurillac - 04 71 48 42 46
- Mission Locale pour l'insertion Sociale et Professionnelle des jeunes Maison de l'Emploi - 17 place de la Paix - Aurillac - 04 71 45 60 35
- SIAD Service de Soins à Domicile - 11, rue de la Coste - Aurillac - 04 71 64 16 07
- P.L.I.E. - Plan Local d'insertion par l'économie - Maison de l'emploi - 16 Place de la Paix - Aurillac 04 71 46 86 26
- Présence verte Télé-alarme - 9 rue Jean de Bonnefon - Aurillac - 04 71 64 48 53
- Centre Social Intercommunal - Mairie de Reilhac - 04 71 47 24 10
- CLIC - 12, rue de la Coste - 04 71 45 47 46
- Maison du Handicap - rue Félix Daguerre ZI de Sistrières - 04 71 49 79 73
- Epicerie sociale ABC - 14 rue Meallet de Cours - 04 71 63 68 96

2 - Assistante sociale : Madame FILQUIER Isabelle

Permanence sur rendez-vous au Conseil Général.

Lundi après-midi de 14h00 à 16h30.

Vendredi après-midi de 14h00 à 16h30.

Tél. : 04 71 46 99 63

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 1999 tous les jeunes français garçons et filles qui ont 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, (ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger).

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement.

Cette attestation sera réclamée à tout examen, ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Administration de la commune



LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire
1^{er} adjoint
2^{ème} Adjoint
3^{ème} Adjoint
4^{ème} Adjoint
Conseiller délégué
Conseiller Délégué

Jean-Pierre PICARD
Maurice LABERTRANDIE
André FREYSSINIER
Christian VIDAL
Bernard LAVEISSIERE
Francis VERNET
Ginette APCHIN

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :
Président : J-P PICARD
Membres élus : V. FONTANILLE, G. APCHIN, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER
Membres nommés : M-J. LABERTRANDIE, J. LAPOUBLE, I. MEYNIEL, E. BLANC

Les autres mercredis : Matin garderie de 7h15 à 8h30 - Activité Centre de Loisirs à l'École de REILHAC de 8h30 à 11h30 - Garderie de 11h30 à 12h30. Nouveau repas à midi depuis novembre 2011 à CRANDELLES, départ de REILHAC à 12h00, retour à 18h20. Après-midi : Activité centre de loisirs à CRANDELLES.

Conseillers Municipaux

LAVIGNE Jean-Louis BOULDOYRE Simon
FONTANILLE Viviane SOUBRIER Christiane
JONCHERE Marie-Hélène SERONIE Jean-Pierre
LEYBROS Serge

Commissions

Commission : « Travaux – Bâtiments Communaux – Equipement » : J-P. PICARD, F. VERNET, J-P. SERONIE, S. BOULDOYRE, C. SOUBRIER, V. FONTANILLE

Commission : « Jeunesse – Sport – Milieu associatif » : J-P. PICARD, M. LABERTRANDIE, F. VERNET, J-L. LAVIGNE, B. LAVEISSIERE, M-H. JONCHERE, C. SOUBRIER

Commission : « Finances – Communication » : J-P. PICARD, A. FREYSSINIER, G. APCHIN, M-H. JONCHERE, S. BOULDOYRE, S. LEYBROS

Commission : « Urbanisme – Environnement – Cadre de vie » : J-P. PICARD, C. VIDAL, S. LEYBROS, G. APCHIN, C. SOUBRIER, J-P. SERONIE, J-L. LAVIGNE, V. FONTANILLE

Commission : « Affaires scolaires et Informatique » : J-P. PICARD, B. LAVEISSIERE, C. SOUBRIER, S. BOULDOYRE, G. APCHIN

Commission : « Voirie – Espaces verts » : J-P. PICARD, F. VERNET, S. LEYBROS, V. FONTANILLE, J-P. SERONIE

Le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

Délégués aux Syndicats Intercommunaux : Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY Maurice LABERTRANDIE et Jean-Pierre SERONIE

Délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Titulaires : J-P Pierre PICARD et B LAVEISSIERE
- Suppléants : J-L LAVIGNE et S. LEYBROS

Délégué à la Défense : B. LAVEISSIERE

Délégué au Centre Social Intercommunal de la Vallée de L'Authre : B. LAVEISSIERE et S. LEYBROS

Employés Communaux

Mairie : Chantal JUILLARD et Michelle FERRARA
Voirie : Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES
Garderie et surveillance à la cantine : Simone LEYBROS
Ecole : Claudine LAJARRIGE
Cantine : Cathy LACOSTE

Tarifs Communaux

GARDERIE :

Tarif : 1,50 € de l'heure
Horaires : du lundi au vendredi : 7h15 à 8h15 et 16h30 à 18h45

Les Mercredis libérés : (21 sept 2011, 15 oct, 19 oct, 16 nov, 7 déc, 18 janv 2012, 1er fév, 14 mars, 28 mars, 16 mai, 06 juin, 20 juin) : Activités Centre Social à CRANDELLES, toute la journée (départ place de la Mairie à 7 h 35 – Retour à 18 h 20)

CANTINE :

Ticket à la semaine : 9 €
Ticket occasionnel : 2,70 €

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 04 71 63 00 63 - Fax : 04 71 63 00 64
mail : mairie.reilhac@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Mercredi	8 h 00 - 12 h 00
Jeudi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	8 h 00 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 30
Samedi	9 h 00 - 12 h 00

Permanence urbanisme

Le mardi de 9h30 à 11h30. Sur rendez-vous.

ECOLE

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2009 et 2010 à la Mairie, pour la prochaine rentrée scolaire.

Il vous suffit pour cela de vous munir de votre livret de famille et du carnet de vaccinations de votre enfant.

Tel : 04 71 63 00 50
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

ETAT CIVIL 2011

Naissances

Océane CAMPE	16 janvier
Ana BRASQUIES	19 février
Valentin PUECH	15 mars
Magdalène PRADEAU	22 avril
Valentin ZIMMERMAN	03 novembre
Esteban BARRIERE	06 décembre

Mariages

Olivier GANNE et Céline MAROT	29 juillet
Jean-Paul GAILLARD et Sylvie SAN VICENTE	19 août
Marc PUYBASSET et Bernadette BOULDOYRE	24 septembre

Décès

Marguerite Marie LISSORGUES Veuve JUPIN	03 janvier
Marie Louise ROUILLOU Veuve DUFFAYET	le 08 mars
Marie LESCURE Veuve SERRE	le 22 mars
Françoise WISNIEWSKI Veuve FICHE	le 17 mai
Marie BACON Veuve MAURY	le 04 juin
Marcelle ISSERTES Veuve NOZIERES	le 11 juin
Monique GAILLARD Epouse BARDON	le 15 juin
André VIGOUROUX Epoux CUEILLE	le 01 juillet
Josette SELLIER veuve VIERS	le 01 août

Suzanne BRANDON veuve NIOCEL	le 01 août
Jean Marie BORNES Epoux ROUIRE	le 11 août
Georgette ANTIGNAC épouse PAYRAT	le 11 septembre
Suzanne TISSERONT épouse CHAPUT	le 14 septembre
Pierre BRUEL veuf de REP	le 19 septembre
SOULE-PERE Suzanne Veuve VIELLET	le 21 octobre
VERNHES Maria Veuve MAILLOT	le 11 novembre
MARCENAT Anne Marie Veuve BROUSSE	le 20 décembre

Administration de la commune



INFORMATION

Mme et Mr FEUILLET de la commune de Reilhac ont inauguré un nouveau magasin à Naucelles « Carrefour Express » Toutes nos félicitations.

Location de la Salle Polyvalente

Le règlement pour l'utilisation de la Salle Polyvalente est à consulter en Mairie. Une caution de 200 Euros est demandée pour toute location de la salle.

De plus, il sera demandé, une attestation d'assurance couvrant les dommages matériels, résultant d'incendie, d'explosion, du fait de l'eau ou couvrant les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles. Celle-ci devra être fourni à chaque location pour un particulier et en début d'année pour les associations.

	Associations Communales	Associations Extérieures Particuliers de la commune
Grande Salle	GRATUIT	80 €
Petite Salle	GRATUIT	60 €
Grande Salle + Cuisine	GRATUIT	120 €
Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	80 €
Grande Salle + Petite Salle + Cuisine	GRATUIT	180 €
Arbre de Noël	GRATUIT	200 €
Exposition - Vente		230 €

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

Jeudi 5 janvier	Club des Aînés	Galette des Rois
Samedi 14 janvier	Commune	Vœux
Samedi 28 janvier	Foot	Soirée
Jeudi 2 février	Club des Aînés	Crêpes
Samedi 4 février	A.P.E.	Quine
Samedi 18 février	Pétanque	
Jeudi 1 mars	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 4 mars	CCAS	Repas
Samedi 24 mars	A.P.E.	Repas
Jeudi 29 mars	Club des Aînés	Repas de Printemps
Samedi 14 avril	Pétanque	Moules Frites
Samedi 21 avril	Foot	
Jeudi 26 avril	Club des Aînés	Goûter
Mardi 1 mai	A.P.E.	Muguet
Mardi 8 mai	AMIGAU	Sortie Cyclo
Samedi 12 mai	Pétanque	
Dimanche 13 mai	Comité des Fêtes	Marché de Pays
Jeudi 24 mai	Club des Aînés	Goûter
Dimanche 3 juin	AMIGAU	Sortie Moto
16 et 17 juin		Fête Rando
Samedi 23 mai	A.P.E.	Fête de l'école
Samedi 7 juillet	Pétanque	l'ADAPEI
Dimanche 8 juillet	A.C.C.A.	Fête du pain
Vendredi 3 août, Samedi 4 août et Dimanche 5 août	Comité des Fêtes	Fête patronale
Dimanche 2 septembre	Amis de Broussette	Fête à Brousse
Jeudi 6 septembre	Club des Aînés	Goûter
Samedi 8 septembre	Pétanque	Repas
Dimanche 16 septembre	Club Canin	Concours Ring
Jeudi 18 octobre	Club des Aînés	Repas
Jeudi 22 novembre	Club des Aînés	Goûter
Samedi 24 novembre	Pétanque	Assemblée générale

TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Ce service est spécialisé dans le transport de personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les bus de ligne régulière.

Les réservations se font la veille jusqu'à 17h30 auprès de la STABUS au 0800 33 58 69

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

- la STABUS au 04 71 48 53 00
- la CABA au 04 71 46 86 30

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) se situe 12 rue de la Coste à AURILLAC (Tel : 04.71.45.47.46).

CLIC

C'est un lieu d'accueil et d'écoute des personnes âgées et de leur entourage afin de permettre, si possible, un maintien à domicile, avec les aides pouvant améliorer leurs conditions de vie.

A QUI S'ADRESSER ?

A.P.E :

Co-Président : Mr BONNET Alexandre 04 71 47 26 32

Trésorière : Mme TOURAILLE Sophie

Secrétaire : Mme ABADIE Anne-Lise

GYM :

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04.71.47.22.39

Vice Présidente : Mme BROUSSE Nathalie

Secrétaire : Mme MONTERGOUSS Odette

Trésorière : Mme DAULHAC Patricia

FOOTBALL CLUB REILHACOIS :

Président : Mr BEGUET Philippe 04 71 64 51 67

Vice Président : Mr VIGNERON Claude

Trésorier : Mr LEYBROS Serge

Secrétaire : Melle CHANUT Evelyne

COMITE DES FETES

Président : Mr BLANDIN Daniel 04 71 47 20 82

Trésorière : Melle JUILLARD Chantal

CLUB DES AINES

Présidente : Mme MEYDIEU Jeanne

Vice-Président : Mme LAVIALLE Marie-Louise

Secrétaire : Mme ASTORG Paulette

Trésorière : Mme GASQUET Jacqueline

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : Mr PEYRAT Louis 04.71.46.65.45

Co-Président : Mr BONNET Charles

Vice - Président : Mr BRUEL Noël

Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre

Secrétaire : Mme GUILLEMIN Jeanine

FOOTBALL ENTENTE VALLEE DE L'AUTHRE (jeunes)

Président : Mr BOUYGE Christian

Trésorier : Mr ACOSTA Jean-Claude

Secrétaire : Mr BONNET Bruno

LE TILLEUL REILHACOIS

Président : Mr LARION Jean-Michel 04.71.47.26.48

Vice-Président : Mr VALADE Laurent

Secrétaire : Mr CHARBONNEL Didier

Secrétaire adjoint : Melle RAFFY Sophie

Trésorière : Mme LARION Martine

Trésorier adjoint : Mr DELORT Sébastien

A.C.C.A

Président : Mr Jean-Pierre PICARD 04.71.47.21.36

Trésorier : Mr Jean GOUBERT

Secrétaire : Mr Michel FRUQUIERE

AMICALE DES GUIDONS AURILLACOIS (AMIGAU)

Président : Mr LAGUERRE Jean

Trésorier : Mr GOUBERT Jean

Secrétaire : Mr MAFFRE Jean-Jacques

Administrateur : Mr RICHARD Pascal

CLUB CANIN CANTALIEN

Président : Mr DANCIE : 06 79 97 79 68

Trésorier : Mr CHATEL Christian

LES AMIS DE BROUSSETTE

Président : Mr FONTANILLE Thierry 04.71.47.21.27

Trésorier : Mr MAZET Pascal

Secrétaire : Melle PRUNET Joëlle

ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALGERIE

Présidents : Mr PEYRAT Roger

Trésorier : Mr BELAUBRE Pierre

Secrétaire : Mr PLESTAN Jean-Louis

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG

Présidente : Mme SOUBRIER Christiane 04 71 47 22 39

Trésorier : Mr KANNENGISSER Fabrice

Secrétaire : Mme ROLLAND Yvette

CENTRE SOCIAL VALLÉE DE L'AUTHRE

Directrice : Caroline LUGOL 04.71.47.24.10

Présidente : Andrée SARRAZIN

FRANCE ADOT 15 (Association pour les dons d'organes et de tissus humains du Cantal)

De nombreux malades attendent un organe (cœur, foie, poumon, rein, etc...) notamment dans notre département, et le nombre de donneurs éventuels ne permet pas actuellement de couvrir les besoins. Encourager les dons d'organes est donc notre priorité. Pour cela vous pouvez contacter l'association départementale des donneurs d'organes et de tissus humains du CANTAL Maison des Associations

9, place de la Paix - 15012 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 43 05 81 - E-mail : adot15@hotmail.fr

Au fil des réunions du Conseil Municipal



SEANCE DU 14 AVRIL 2011

OBJET : Demande de subvention DETR 2011.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune étant éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), il y aurait lieu de demander l'inscription de l'opération concernant l'aménagement d'une plate forme multi activités et la construction d'un local technique à ce programme.

Considérant les modifications apportées suite aux observations formulées par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal et à divers aménagements concernant l'accessibilité au public et aux personnes à mobilité réduite, le coût des travaux et honoraires concernant le local technique s'élève à 331 567.31 € H.T.

En ce qui concerne l'aménagement de la plate-forme et pour améliorer les conditions d'utilisation de cet espace par les associations communales, des aménagements ont également été prévus pour permettre l'organisation de manifestations ouvertes à tout public. Le coût de ces aménagements honoraires compris est estimé à 185 165 € H.T.

Considérant les détails estimatifs, il a été décidé de programmer ces travaux en deux tranches :

1^{ère} tranche : Local technique : 191 770.16 € H.T.

2^{ème} tranche : Local technique : 139 797.15 € H.T.

TOTAL : 331 567.31 € H.T.

Plate forme multi-activité : 63 773.00 € H.T.

Plate forme multi-activité : 121 392.00 € H.T.

TOTAL : 185 165.00 € H.T.

Une DGE ayant été attribuée au titre de la première tranche, il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la DETR en ce qui concerne la deuxième tranche soit un montant de travaux estimé à 203 570 € H.T.

Le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR 2011.

- Inscrit cette opération au budget primitif 2011.

OBJET : Approbation des Compte de Gestion 2010 - Budget Commune et Budgets Annexes MAPAD et LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

OBJET : Affectation de résultats - Année 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour le budget principal, le budget MAPAD, le budget lotissement

OBJET : Vote des taux d'imposition 2011.

Après examen des propositions faites en commission des finances et commissions

réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le vote des taux d'imposition, à compter de l'année 2011, comme suit :

TH : 17.24 %

TFB : 24.31 %

TFNB : 90.87 %

Pour un produit fiscal attendu de 286 584 €.

OBJET : Aménagement terrain de pétanque : demande de subvention CNDS.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est prévu, dans le programme d'aménagement de plates-formes multi-activités, un terrain de pétanque avec cheminement piéton ainsi que l'aménagement de structures adaptées aux personnes à mobilité réduite. (Accès, parking, sanitaires ...).

Ces travaux pouvant bénéficier d'un financement CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) au titre de subvention d'équipement sportif relevant du niveau régional, il y aurait lieu d'approuver le projet et de solliciter une subvention à ce titre.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 192 218 € H.T. soit une dépense à prévoir de 229 893 € TTC.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet

- Accepte le détail estimatif des travaux

- Propose le financement suivant :

- Subvention CNDS sollicitée (de 20 à 50 %) : soit 96 109 €

- Fonds propres et emprunt : 133 784 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du CNDS une subvention aussi élevée que possible au titre du programme d'Équipement Sportif relevant du Niveau Régional).

DELIBERATION N° 6/2011

OBJET : Dénomination de nouvelles rues.

Les voies concernées sont :

1 - Le nouveau lotissement à Brousse

2 - « Antenne gauche » du lotissement COUDERC

3 - « Antenne droite » du lotissement COUDERC

Au fil des réunions du Conseil Municipal



le Conseil Municipal décide dénominations suivantes :

- 1 – Hameau de Lacane
- 2 – Allée des Colibris
- 3 – Allées des Fauvettes

DELIBERATION N° 7/2011

OBJET : Avenant à la convention de partenariat CAF/CENTRE SOCIAL de la Vallée de l'Authre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Trésorerie d'Aurillac Banlieue a demandé qu'un avenant concernant le versement des acomptes soit pris à la convention de partenariat tripartite signée le 1^{er} janvier 2009 entre la CAF Cantal, le Centre Social de la Vallée de l'Authre et les 7 communes partenaires.

Il convient donc que chaque commune déléguée pour autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour la commune de REILHAC,

- Le 1^{er} versement : 1^{er} acompte : 20 % de la subvention n-1 à payer 15 Janvier de l'année N
- Le 2^{ème} versement : 2^{ème} acompte, 20 % de la subvention n-1 à payer au 14 avril de l'année N
- Le 3^{ème} versement : Solde de la participation du BP de l'année N déduction faite des 2 acomptes précédents.

Le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant à la convention de partenariat selon les conditions citées ci-dessus.

Séance du 30 Juin 2011

DELIBERATION N° 8/2011

OBJET : Avenant n°1 à la convention concernant la mission « assistance retraite »

Le projet d'avenant transmis par le Centre de Gestion prévoit cette mission jusqu'au 31 décembre 2012 selon les mêmes conditions fixées dans la convention.

Le CM AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir entre le Centre de Gestion et la Commune.

DELIBERATION N° 9/2011

OBJET : Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine.

Cet avenant concerne une nouvelle prestation du service appelé « assistance psycho-

logique des agents » qui pourra être effectuée par le psychologue du Centre de Gestion.

le Conseil Municipal :

- approuve les termes de cet avenant
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

DELIBERATION N° 10/2011

OBJET : Marchés de travaux : Construction d'un bâtiment communal à usage d'atelier et de garages : Avenants n°1

Suite aux modifications demandées depuis le dossier initial et considérant les travaux supplémentaires à prendre en compte, la commission d'appel d'offres s'étant réunie le 20 mai dernier, il y aurait lieu de prendre en compte les avenants aux marchés initiaux pour les lots suivants :

- Lot n°1 : Terrassement : EUROVIA : Mise en place de matériaux de remblaiement derrière le bâtiment en substitution des matériaux du site impropres en remblai : + 2 520.00 € HT
- Lot n°2 : Gros Œuvre : DAULHAC : construction d'un mur de soutènement au niveau terrasse créée : + 5 529.14 € HT
- Lot n°3 : Charpente / Bardage : SAS Etienne CAUMON : Modification d'une ouverture et création d'une ouverture en façade sud est : + 623 € HT
- Lot n°5 : Serrurerie : SARL COSTES FRERES : prise en compte la déduction des travaux non réalisés soit une porte sectionnelle dimension 300x250 pour un montant de - 3150 € - l'escalier intérieur pour - 3 650 € et le garde-corps pour - 1 400 € et rajouter 5.50 ml de garde-corps extérieur pour + 1 540 € soit avenant de - 6 660 € H.T.
- Lot n°6 : Menuiserie extérieures alu : SARL SERRAT CANTALU : fournitures et pose de deux menuiseries extérieures alu supplémentaires avec brise-soleil pour le local bouliste pour un montant de 5 310 € HT
- Lot n° 8 : Cloisons sèches isolation : SAS DELPON : cloisons supplémentaires pour création coin café : 165.97 € HT
- Lot n°9 : Carrelage faïence : CANTI CARRO : Fourniture et pose de carrelage et de faïence complémentaires soit 3 X 41 = 123 € H.T.
- Lot n° 10 : Peinture : DELPON : peinture sur cloisons complémentaire du coin café créé : 82.20 € HT
- Lot n° 11 : pose d'appareils sanitaires complémentaires à l'étage, dans le local

bouliste et dans le coin café créé : + 1 813.85 € HT

- Lot n° 12 : Electricité chauffage électrique VMC : pose d'un chauffe-eau, de prises, de luminaires et de convecteurs complémentaires pour un montant de + 3 827.80 € H.T

Récap :

MARCHES INITIAUX : 305 923.31 € HT
AVENANTS EN PLUS : 21 534.96 € HT
AVENANTS EN MOINS : - 8 200.00 € HT
SOIT UN TOTAL
D'AVENANT DE 13 334.96 € HT
MONTANT ACTUALISE : 319 258.27 € HT

Le Conseil Municipal, Accepte les avenants ci-dessus

- Autorise Monsieur le Maire à les signer

DELIBERATION N° 11/2011

OBJET : Plate forme multi-activités : Attribution du marché

La commission d'appel d'offres réunie le 20 mai dernier a procédé à l'ouverture des offres.

Après examen et contrôle des offres par le maître d'œuvre, le cabinet CLAVEIROLE et COUDON, et conformément au rapport d'analyses remis, selon les critères retenus (à savoir 1 – prix et 2 – valeur technique), le classement des offres est le suivant :

- 1 – EUROVIA - montant H.T.118 985.00 €
- 2 – STAP 15 - 115 985.00 €
- 3 – COLAS - 119 270.00 €
- 4 – EATP - 144 600.00 €
- 5 – DAUDE - 149 772.50 €

Le motif du choix de l'offre proposé : Au niveau du prix, l'offre EUROVIA est située en 2^{ème} position mais en technique, l'entreprise a pris en sous-traitance l'entreprise ISS qui est spécialisée dans le paysage et dans l'aménagement des terrains de sport. Considérant le choix de la commission d'appel d'offres et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le choix de la CAO en acceptant l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 118 985 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



DELIBERATION N° 12/2011

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Autorise Monsieur le Maire à signer un Contrat enfance Jeunesse entre les communes de Crandelles, Jussac, Laroqueville, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet, la CAF du Cantal et la MSA sur le volet « enfance » et le volet « jeunesse » pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2014.
- S'engage à
 - Maintenir les actions existantes sur le territoire,
 - Verser une subvention de fonctionnement aux gestionnaires des actions inscrites au CEJ afin qu'ils puissent en assurer la gestion,
 - Participer au développement du relais petite enfance géré par le Centre Social de la Vallée de l'Authre (passage du temps de travail de l'animatrice de 0.25 équivalent temps plein à 0.50 €TP).
 - Participer au développement des mercredis matins non libérés.

DELIBERATION N° 13/2011

OBJET : Convention relative au fonctionnement de la structure Multi Accueil « Les Pitious » à Naucelles.

Le Conseil Municipal,

- Accepte les termes de cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui est signée pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

DELIBERATION N° 14/2011

OBJET : Renforts d'été.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par délibération du Conseil Municipal.

Considérant le surcroît de travail (entretien des espaces verts, voiries diverses, préparation de la fête patronale et autres manifestations) et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De créer les emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondants à quatre mois à temps complet, à compter du 14 juin

2011, sachant que les crédits sont inscrits au BP 2011.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail à intervenir entre la commune et les personnes recrutées.

DELIBERATION N° 15/2011

OBJET : Contrats Aidés.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les contrats aidés venant à échéance le 31 Mai 2011 et les 30 Juin 2011 ont fait l'objet de demandes de renouvellement auprès de POLE EMPLOI qui ont été acceptées. Ces contrats concernaient COUDERC Aurore, LABERTRANDIE Delphine et BERGERON Yvette.

Les propositions de contrats ont été faites auprès des personnes concernées. AURORE COUDERC ayant trouvé un emploi dans le secteur marchand à temps complet, a refusé ce nouveau contrat. Une autre demande a été déposée pour Gisèle ZAHAM qui a été accepté pour 6 mois dans le dispositif du PLIE au titre du plan senior.

Les contrats aidés en cours sont donc :
LABERTRANDIE Delphine : du 1^{er} Juin 2011 au 30 Novembre 2011

ZAHAM Gisèle : du 1^{er} Juillet 2011 au 31 décembre 2011

BERGERON Yvette : du 1^{er} juillet 2011 au 30 Juin 2012

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

DELIBERATION N° 16/2011

OBJET : Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 octobre 2008 reprenant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Considérant les observations formulées par divers services, il y aurait lieu de procéder à des modifications en ce qui concerne l'alinéa 2 en le remplaçant, après accord du Conseil Municipal par :

- « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et de accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le remplacement de cet alinéa.

DELIBERATION N° 17/2011

OBJET : Adhésion au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la demande de parents d'élèves utilisant le service de la garderie scolaire, une demande d'affiliation a été faite auprès du CRCESU.

Après envoi du dossier et examen par le service concerné, il y aurait lieu de préciser le fonctionnement du service concerné. Le Conseil Municipal, après délibération du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- confirme le fonctionnement du service ci-après :

Service : GARDERIE MUNICIPALE PERISCOLAIRE

Date de création : Septembre 1980

Effectif prévisionnel 2011 :

Nombre moyen d'enfants accueillis : 50

Tranches d'âge : de 2 ans à 11 ans. (Élèves de maternelle à CM2)

Maternelle : de 2 ans à 5 ans : 35 - CP : 5

- CE1/CE2 : 17 - CM1/CM2 : 17

Horaires de fonctionnement : le matin de 7 H 15 à 8 H 20 et le soir de 16 H 30 à 18 H 45 (le mercredi de 11 H 30 à 12 H 30).

Jours de fonctionnement : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Prix de l'heure : 1.50 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'affiliation de la commune à cet organisme.

DELIBERATION N° 18/2011

OBJET : Marchés de travaux : Construction d'un bâtiment communal à usage d'atelier et de garages : Prolongation du délai.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux modifications demandées en cours de travaux depuis le dossier initial et considérant les travaux supplémentaires, le délai de réalisation des travaux est prolongé de 3 Mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte ce délai.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



DELIBERATION N° 19/2011

OBJET : Régime indemnitaire : modification de l'IAT et IFTS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 Novembre 2007 instaurant le régime indemnitaire pour le Personnel Communal et la délibération en date du 15 décembre 2010 modifiant les conditions d'attribution de l'IAT.

Depuis ces délibérations et l'évolution de carrière, la disponibilité et les heures de travail supplémentaires de certains agents, il y aurait lieu de revoir les modalités d'attribution de l'IAT et de l'IFTS.

En ce qui concerne l'IAT attribuée à l'Agent de Maîtrise, il est proposé une indemnité mensuelle de 90 € soit l'application d'un coefficient de 0.192 au montant moyen annuel (469.67 € X 0.192 = 90.17 €).

En ce qui concerne l'IFTS attribuée au Rédacteur Chef exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en contrepartie des heures de présence aux réunions, il est proposé une indemnité mensuelle de 120 € soit l'application d'un coefficient de 0.140 au montant moyen annuel (857.82 € X 0.140 = 120.09 €).

Le Conseil Municipal, ACCEPTE ces propositions

- DECIDE l'application de ces nouveaux taux à compter du 1^{er} Juillet 2011 soit pour Agent de Maîtrise 0.192 et pour Rédacteur Chef 0.140.

DELIBERATION N° 20/2011

OBJET : Subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de demandes de subventions concernant des manifestations et voyages scolaires organisés par les Associations communales.

En ce qui concerne la demande de l'Association des Parents d'Elèves concernant le voyage scolaire au Lioran auquel ont participé les 14 élèves de la classe de GS-CP, le coût du séjour étant de 93 € par enfant, il est proposé d'attribuer une subvention de 30 € par enfant soit une somme de 420 €.

La demande du Football Club Reilhacois concerne les frais occasionnés pour la participation à la finale « Coupe Combourieu » qui a eu lieu le 5 Juin. Il est proposé une

participation pour les frais de transport pour un montant de 300 €.

La demande du Tilleul Reilhacois concerne l'organisation du concours de Pétanque en partenariat avec l'ADAPEI du Cantal prévu le 9 Juillet. Considérant l'organisation de cette journée pour le 5^{ème} anniversaire de cette manifestation, il est proposé de participer comme chaque année à hauteur de 300 € et à titre exceptionnel pour ce cinquième anniversaire à 100 € supplémentaire soit une subvention de 400 €.

Le Conseil Municipal, accepte les propositions ci-dessus à savoir :

- APE : 30 € X 14 = 420 €
- FOOT : 300 €
- TILLEUL REILHACOIS : 100 € et 300 € déjà prévue.

Soit un montant total de 820 €

- dit que les crédits sont inscrits en provision au compte 6574

DELIBERATION N° 21/2011

OBJET : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de classement sonore à annexer au PLU.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier préfectoral en date du 28 Avril dernier concernant un projet d'arrêté relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Département du Cantal.

Sur la base d'un classement soumis à consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, cet arrêté détermine les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments neufs et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Selon la cartographie, la commune étant concernée aux abords de la RD 922, ces dispositions devront être annexées au PLU.

Le Conseil Municipal, :

- n'émet aucune observation particulière quant à ce projet d'arrêté préfectoral.

DELIBERATION N° 22/2011

OBJET : Eclairage Public à REILHAGUET, CAPELLE et BROUSSE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet,

peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 5 293.57 € H.T.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit : 2 646.79 €.

1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du SDEC.

Le Conseil Municipal, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation de ces travaux.

DELIBERATION N° 23/2011

OBJET : Travaux Éclairage Public : PLATEFORME MULTI SPORTS.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'Éclairage Public ont été demandés dans le cadre de l'aménagement de la plateforme multi-sports.

Ces travaux ont fait l'objet d'une étude en accord avec le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Électricité et du Gaz.

Considérant les modifications apportées (génie civil) depuis le devis fourni, la nouvelle estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 120 108.98 € TTC honoraires compris.

Dans le cadre des décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 35 % du montant des travaux H.T. et en demandant à la commune une participation égale à la TVA + 65 % du H.T. soit pour le syndicat la somme de 35 148.95 €

Au fil des réunions du Conseil Municipal



(100 425.57 € x 35 %) et pour la commune la somme de 84 960.03 € (100 425.57 x 65 % + 19 683.41 €)

Le Syndicat Départemental accepterait que la participation de la commune soit réglée sous la forme de deux versements effectués au cours des exercices 2011 et 2012. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet cité ci-dessus
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental des Collectivités de l'Électricité et du Gaz
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 84 960.03 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental, sous la forme de deux versements,
- d'inscrire d'ores et déjà, à cet effet, la somme de 42 480.01 € aux budgets des années 2011 et 2012 étant précisé que le versement afférent à l'année 2012 fera l'objet d'un ajustement afin de tenir compte du montant du décompte définitif y compris les honoraires de direction de travaux.

Séance du 21 Septembre 2011

DELIBERATION N° 24/2011

OBJET : Modification de règlement du Lotissement du Pré Vert.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande concernant l'augmentation de la zone constructible sur le lot n°2 du lotissement du Pré Vert.

Cette modification nécessite en premier lieu l'autorisation de tous les colotis qui ont été consultés.

Tous les colotis ayant émis un avis favorable à cette modification, (ci-joint un exemplaire de la consultation), Monsieur le Maire propose de modifier le règlement du lotissement du Pré vert en ce qui concerne le lot n°2 qui prévoit une augmentation de la zone constructible de 10.81 % soit 68.16 m².

Le Conseil Municipal, accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour annexer cette modification au règlement du dit lotissement.

DELIBERATION N° 25/2011

OBJET : Formation des agents à compter du 1^{er} janvier 2012

Après avoir pris connaissance d'un amendement dans la loi de finances rectificative pour 2011, qui abaisserait la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0.90 %, à compter du 1^{er} janvier 2012

Considérant que cet abaissement aura pour conséquence une diminution de la prise en charge des frais de formation qui seraient susceptibles d'être à la charge des collectivités,

Le Conseil Municipal,

- Demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

DELIBERATION N° 26/2011

OBJET : Aménagement de la plate-forme multi activités / Avenant n° 1 au marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prendre un avenant au marché attribué à l'entreprise EUROVIA concernant les travaux cités en objet.

En effet, cet avenant a pour objet la mise en conformité du montant du marché liée à la réalisation de travaux prévus au marché mais pris en compte par le Syndicat Département d'Énergie du Cantal dans son devis ou des travaux non réalisés ou supplémentaires.

Le montant de cet avenant est de 5 850.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

- prend en considération cet avenant qui établit le marché comme suit :
Marché initial : 118 985.00 € H.T.
Avenant : 5 850.50 € H.T.
Montant Total : 124 835.50 € H.T.
• dit que les crédits sont inscrits au BP 2011

DELIBERATION N° 27/2011

OBJET : Subvention DCSPP – Année 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection

des Populations a attribué à la commune une subvention de 2 400 € destinée à financer diverses activités organisées par l'APE de REILHAC et le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Il y aurait donc lieu de reverser ces subventions aux associations concernées :

- APE REILHAC : 700 € pour les activités Théâtre – environnement Arts Plastiques
- Centre Social de la Vallée de l'Authre : 1 700 € pour la découverte de nouveaux territoires, éveil musical, journée de coordination des ALSH et multi-sports.

La décision modificative à prévoir est :

Recettes : 7473 : + 2 400 €

Dépenses : 6574 : + 2 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve cette décision modificative budgétaire.

DELIBERATION N° 28/2011

OBJET : Création de parking.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir la création de parking à Lestoubeyre.

Après consultation et au vu des propositions reçues, le Conseil Municipal

- décide de confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T de 16 223.00 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

Séance du 30 Novembre 2011 **DELIBERATION N° 29/2011**

OBJET : Avenant au Contrat Groupe d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code des assurances,

Vu la délibération en date du 26 février 2008 autorisant M. le Maire à signer le contrat d'assurance des risques statutaires.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Attendu qu'au cours de l'année 2008, le Centre départemental de gestion du Cantal (CDG15) a procédé à la mise en concurrence des contrats d'assurance statutaires des collectivités lui ayant donné mandat pour la période 2009-2012.

Attendu que ce marché a été attribué au groupement conjoint GRAS SAVOYE - AXA pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2009 et que la collectivité de REILHAC a souscrit le contrat d'assurance sur les bases techniques suivantes :

- Garanties souscrites :
 - Décès
 - Accident du travail/Maladie professionnelle
 - Maladie Ordinaire
 - Congé de longue maladie - Congé de longue durée
 - Maternité, disponibilité d'office, invalidité
 - Taux 4.47 % de la base de cotisation pour les agents CNRACL
 - Compagnie d'assurance : AXA
 - Durée du marché : 4 ans

Considérant que les résultats techniques du contrat d'assurance statutaire font apparaître un rapport sinistres/primes de 120% (hors provision) soit une dégradation important de la sinistralité au regard des éléments contenus initialement dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

Considérant qu'afin de rétablir l'équilibre économique du contrat et de permettre la poursuite de son exécution, la société AXA propose un réajustement du montant de la cotisation selon les conditions suivantes :

- Taux : 5.14 % de la base de cotisation au lieu de 4.47 %
- Effet des nouvelles dispositions : 1^{er} Janvier 2012

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires.

DELIBERATION N° 30/2011

OBJET : Instauration de la Taxe d'Aménagement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, la TLE (Taxe Locale d'Equipement) sera remplacée par la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} mars 2012.

Cette nouvelle taxe est destinée à remplacer également les participations telles que,

notamment, la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), à compter de cette même date.

La commune de REILHAC étant dotée d'un PLU, cette nouvelle taxe (la T.A.) s'applique de plein droit au taux minimum de 1 % sachant que le Conseil Municipal peut librement fixer un taux allant jusqu'à 5 % conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Outre les exonérations de plein droit tels que

- Les constructions destinées au service public ou d'utilité publique
- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)
- Les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles
- Les constructions de moins de 5 m², cette nouvelle taxe peut bénéficier d'exonérations facultatives sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des conditions d'application de la Taxe d'Aménagement et des simulations examinées en commission des finances, considérant que cette réforme va représenter une augmentation conséquente pour les personnes souhaitant construire sur la commune, en raison de la modification du calcul de la base d'imposition et de la part départementale dont le taux a été fixé par le Conseil Général au taux maximal de 2.5 %, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de fixer le taux minimal soit 1 % pour la part communale
- de définir les exonérations facultatives qui sont les suivantes :
- Exonération totale pour les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, lors PLAI
- Exonération de 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidences principales financées à l'aide d'un prêt à taux zéro
- Les locaux à usage industriel
- Les commerces de détail dont la surface est inférieure à 400 m²
- Les immeubles classés et inscrits.

DELIBERATION N° 31/2011

OBJET : Acquisition terrain MONNIER.

L'acquisition de ces parcelles cadastrées AE 14 - 15 et 16 d'une superficie totale de 567 m², situées au bourg, permettrait de sécuriser les abords de la place du bourg. Considérant la situation de ces parcelles et la parcelle bâtie restant à vendre, après négociation avec les conjoints MONNIER, le prix d'acquisition a été fixé à 16 000 €.

Il y aurait donc lieu de délibérer sur cette acquisition de terrain ainsi que sur le prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE l'acquisition de ces parcelles d'une superficie totale de 567 m² au prix de 16 000 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir pour l'acquisition de ces parcelles ainsi que tous les actes s'y rapportant auprès de l'Etude notarial de Maître BERTHOMIEUX.
- DIT QUE les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au BP 2011

OBJET : Présentation des rapports annuels sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010 élaborés par les services de la CABA, gestionnaire de ces services ont été reçus en mairie pour présentation au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les principales données de ces rapports, Monsieur le Maire précise que ceux-ci seront mis à disposition du public et consultables en mairie.

DELIBERATION N° 33/2011

OBJET : Avenant au contrat de prévoyance collective - maintien de salaire.

La participation actuelle est de 1.26 % pour la commune et 0.35 % pour le personnel communal. L'augmentation prévue est de 0.03 % soit un taux qui passe à 1.64 %.

Au fil des réunions du Conseil Municipal



Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- 1 - décide la prise en charge totale de cette augmentation. La nouvelle répartition est donc de 1.29 % pour la commune et reste à 0.35 % pour le Personnel Communal.
- 2 - autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec un effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

DELIBERATION N° 34/2011

OBJET : Délibération sur le projet de PLH 2011/2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la CABA a approuvé son projet de Programme Local de l'Habitat 2011/2016.

Ce projet est donc soumis à l'approbation des communes adhérentes à la CABA.

En ce qui concerne la commune de REILHAC, il ressort de cette étude la possibilité de créer un lotissement sur Brousse et la construction de deux logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des principales données de ce projet arrêté,

- retient que des priorités pour le financement de logements sociaux ont été accordées pour des secteurs déficitaires tels que les communes d'Arpajon Sur Cère et d'Ytrac et que par conséquent les aides de l'Etat pour des logements sociaux sur la commune seront plus difficiles à obtenir.

DELIBERATION N° 35/2011

OBJET : Décision modificative pour amortissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, après demande de la Perception, de passer les écritures d'ordre concernant les régularisations des amortissements, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Article 6811 - 042 :	+ 27 722.02 €
Article 023	- 27 722.02 €

Section d'Investissement :

Recettes :

Article 021	- 27 722.02 €
Article 280412-040	303.90 €
Article 2804141-040	5 501.30 €
Article 2804148-040	101.30 €
Article 28042-040	4 000.00 €
Article 2802-040	17 815.52 €

DELIBERATION N° 36/2011

OBJET : Virement de crédits :

Le CM, approuve les virements de crédits suivants :

Budget général :

Opération 10001 - Article 2111 :	- 6 700 €
Opération ONA - Article 2313 :	+ 6 700 €

Budget MAPAD :

Article 66111 :	+ 3 200 €
Article 616 =	- 3 200 €

L'Adjoint aux Finances
André Freyssinier

Visite du Président du Conseil Général Vincent Descoeur à REILHAC

Le 9 Juillet 2011 Jean-Pierre Picard Maire et son conseil Municipal ont accueilli à la Mairie de Reilhac Vincent Descoeur Président du Conseil Général et Député, accompagné de son attaché Parlementaire Pascal Piganiol. Cette visite dont le but était d'aller à la rencontre des habitants de Reilhac a permis en même temps au Conseil municipal de faire le point sur les divers travaux en cours de réalisation et à venir. Divers projets pouvant entrer dans les compétences du Conseil Général étaient également abordés dont en particulier la dangerosité de certains carrefours ou croisements.

L'intérêt apporté par le Président à nos diverses demandes et sa visite dans la commune furent bien appréciées et le maire lui adressait tous ses remerciements.



L'Adjoint
André Freyssinier

CABA OPÉRATION

« VALLÉE DE L'AUTHRE »



6 millions d'euros d'investissements

L'opération « Vallée de l'Authre » est un programme de travaux d'assainissement répartis sur 2011-2012-2013 d'un montant global d'environ 6 millions d'euros. Elle a pour objectif la réhabilitation et la restructuration des systèmes d'assainissement de Jussac/Reilhac (en 2011/2012), puis de Naucelles/Ytrac (2012/2013), pour répondre aux exigences réglementaires, favoriser la protection du milieu de la Vallée de l'Authre et prendre en compte les urbanisations futures.

Les premiers chantiers concernent la réhabilitation du système d'assainissement de Jussac-Reilhac, en 2 phases :

PHASE 1

- Réhabilitation de la station d'épuration de Jussac-bourg - Durée des travaux : 12 mois, mai 2011 - mai 2012
 - Modernisation de l'unité de traitement de Jussac-bourg, pour qu'elle réponde aux exigences réglementaires et prenne en compte les urbanisations futures
- Transfert des effluents de Reilhac vers Jussac - Durée des travaux : 7 mois, mai - décembre 2011
 - Suppression des stations d'épuration de Reilhac-l'Estoubeyre et Reilhac-Bordelou, stations obsolètes
 - Création de postes de relèvement en remplacement des anciennes stations
 - Regroupement des effluents de ces deux stations de traitement avec mise en place de canalisations de transfert vers Jussac

PHASE 2

- Réhabilitation du réseau de Jussac - Durée des travaux : 5 mois, janvier - mai 2012
 - réhabilitation des réseaux d'assainissement existants et/ou mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales

TRANSFERT DES EFFLUENTS DE REILHAC VERS JUSSAC RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE JUSSAC

- Réseaux obsolètes supprimés : 650 ml sur Jussac et 230 ml sur Reilhac
- Réseau créé pour le transfert des effluents de Reilhac vers Jussac : 4 400 ml
- Réseau réhabilité sur Jussac :
 - 470 ml allée des boutons d'or, rue des primevères, rue de la plaine
 - 300 ml cité de la laiterie

PRIX DE L'EAU

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix global de l'eau (eau potable + assainissement) s'élève pour l'année 2010, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³ à :

Élément de facture	Eau potable	Assainissement	TOTAL en
Abonnement annuel	46,00 €	18,00 €	64,00 €
Prix du m ³ EAU	1,05 €	126,00 €	126,00 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT	1,38 €	165,60 €	165,60 €
Prix du m ³ ASSAINISSEMENT (Redevance Collecte Adour Garonne)	0,1960 €	23,52 €	23,52 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (Redevance pollution 0,2550 Prélèvement sur la ressource naturelle 0,0377)	30,60 € 4,52 €		30,60 € 4,52 €
T.V.A.	5,50%	11,39 €	11,39 €
TOTAL	218,51 €	218,51 €	437,02 €

Soit 1,34 € pour le m³ d'eau non assaini et 2,63 € pour le m³ d'eau assaini.

Fosse septique abonnement annuel visite SPANC 25,32 €

- Réseau mise en séparatif : 1 100 ml

Globalement :

- 880 ml de réseaux obsolètes supprimés
- 6 270 ml de nouveaux réseaux dont :
- 4 400 ml de réseaux neufs
- 1 100 ml de réseaux mis en séparatif eaux usées/eaux pluviales
- 770 ml de réseaux réhabilités

MODERNISATION DE LA STATION DE JUSSAC-BOURG

- Suppression des stations d'épuration de Bordelou (350 équivalents habitants) et de l'Estoubeyre (400 équivalents habitants)
- Création de deux postes de relèvement en remplacement des anciennes stations et d'un nouveau poste de relèvement dans Jussac
- Modernisation de la station d'épuration de Jussacbourg (3 850 équivalents habitants)

Sur cette station de type « boues activées », l'épuration des eaux se déroule en 3 étapes :

1 - Prétraitement : après un tamisage, suppression des déchets solides, des sables et des graisses (récupérés et mis en décharge).

2 - Traitement biologique : dans un bassin aéré, des bactéries traitent la pollution organique et l'azote ; en complément, injection de chlorure ferrique pour éliminer le phosphore.

3 - Clarification : par décantation, l'eau traitée est séparée des bactéries avant rejet dans le milieu naturel.

Les bactéries en excès, appelées aussi boues, sont déshydratées à 20% de matières sèches, puis évacuées pour être valorisées via la filière d'incinération en service à la station de Souleyrie.

Service Communication CABA

REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE JUSSAC/ REILHAC DERNIERES INFORMATIONS :

Les stations d'épurations de Lestoubeyre et de Bordelou sont arrêtées depuis le 15 Décembre 2011 suite à la mise en service des systèmes de relevage des eaux usées vers Jussac.

Les essais de fonctionnement des postes de relèvement ont été réalisés à Lestoubeyre, Lagarde et Bordelou après 3 semaines d'exploitation. Les résultats sont concluants pour les 2 premiers, l'entreprise doit vérifier l'état des pompes à Bordelou. En ce qui concerne les travaux de génie civils et voiries sur ces installations ils reprendront lorsque les conditions météorologiques seront plus favorables.

L'Adjoint
André Freyssinier

BUDGET 2011



Le 14 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Jean Pierre pour l'approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs 2010 et le vote des budgets primitifs 2011 en présence de Monsieur COUDERT, receveur municipal, qui a présenté les différents documents budgétaires et analyses financières.

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2010 s'élève à 709 051.94 € contre un montant de dépenses de 533 449.86 € Ce qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 175 602.08 €.

Considérant les travaux d'investissement réalisés et les restes à réaliser de l'année 2010 soit l'aménagement du local technique et de la plate forme multi activités, le columbarium et les travaux de voirie), le besoin de prélèvement sur la section de fonctionnement s'élève à 139 232.63 €.

L'excédent de fonctionnement à reprendre de 2010 s'élève donc à 36 369.45 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a approuvé les propositions de budgets faites par Monsieur le

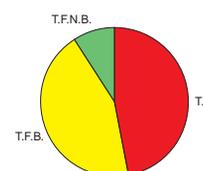
Maire Jean-Pierre PICARD et présentées par Monsieur COUDERT, receveur percepteur.

Le montant du budget primitif 2011 s'établit ainsi à 1 853 312.08 € et se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement : 699 070.45 €
Section Investissement : 1 154 241.63 €

Après l'actualisation d'office des bases d'imposition par l'Etat et une augmentation du taux décidé par la commune de 2 %, les recettes des impôts locaux s'élèvent à 286 584 € étant précisé que le taux de progression physique concernant la Taxe d'Habitation y est inclus avec la prise en compte des nouvelles constructions pavillonnaires sur la commune.

T.H	17,24
T.F.B	24,31
T.F.N.B	90,87
TOTAL	286 584



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
T.H.	14,48	14,70	15,16	15,46	15,77	16,01	16,25	16,48	16,73	16,90	17,24
T.F.B.	19,88	20,18	21,39	21,82	22,25	22,58	22,92	23,24	23,59	23,83	24,31
T.F.N.B	78,66	79,84	79,98	81,57	83,19	84,44	85,71	86,91	88,21	89,09	90,87

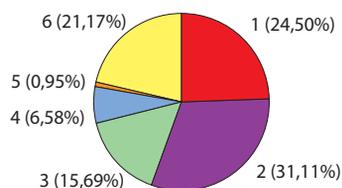
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT s'équilibre à la somme de 699070,45 €

Les dépenses se décomposent comme suit :

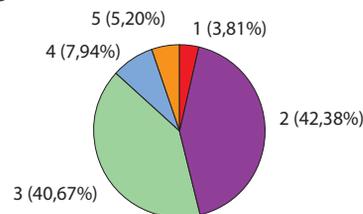
1 - Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, d'alimentation, de carburant, de fournitures diverses, d'entretien de voirie, de terrain et de matériel, de documentation, de frais PTT, de locations, de maintenance, d'assurances et d'impôts fonciers, travaux de bâtiment (travaux en régie)	171 305.45 €
2 - Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses.	217 450.00 €
3 - Autres charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus, le remboursement du contingent d'aide sociale, subventions aux associations et au C.C.A.S et reversement à la Communauté d'Agglomération	109 700.00 €
4 - Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt	46 000.00 €
5 - Dépenses imprévues	6 615.00 €
6 - Prélèvement pour dépenses d'investissement	148 000.00 €

Répartition en pourcentage

Les Dépenses



Les Recettes



Les recettes :

1 - Vente de produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevance d'occupation du domaine public et concessions dans cimetière	26 460.00 €
2 - Impôts et taxes qui comprennent les contributions directes (impôts locaux) les compensations versées par l'État pour le FB et la TH pour les exemptions, la taxe sur les pylônes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité.	296 326.00 €
3 - Dotation - Subventions particulières qui comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement et les cotisations spécifiques versées par l'État	284 415.00 €
4 - Autres produits de gestion courante et recettes diverses qui comprennent les locations de la salle polyvalente, loyer, participation du CNASEA pour CES et CEC, les travaux en régie : 15 000 € et régularisation sur exercice antérieur : 11 000 €	55 500.00 €
5 - Excédent de fonctionnement reporté (Année 2010)	36 369.45 €

BUDGET 2011



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses s'élèvent à 1 154 241.63 €

* Opérations financières comprenant	418 211.63 €
- les remboursements du capital d'emprunt	104 000.00 €
- Régularisation sur écritures année antérieure	11 000.00 €
- Travaux en régie	15 000.00 €
- résultat reporté	287 711.63 €
- Remboursement de caution	500.00 €
*Aménagement Local Technique et Plate forme multi-activités	551 000.00 €
*Travaux de voirie : (solde programme 2010 programme 2011 et solde accès Maison de retraite)	40 600.00 €
*Cimetière : Columbarium	11 700.00 €
*Aménagement Lotissement Couderc (PVR)	57 800.00 €
*Acquisition de terrain dont place de la mairie (terrain + honoraires)	25 000.00 €
*Eclairage public	7 000.00 €
*Travaux de bâtiments	30 000.00 €
- réfection des marches de la mairie :	15 000.00 €
- Travaux de sécurisation à l'église :	15 000.00 €
*Acquisitions de matériel	10 730.00 €
- Illuminations de Noël :	4 700 €
- Aspirateurs et divers :	1 030 €
- Divers matériel de voirie / Panneaux :	5 000 €
*Contrat de maintenance des logiciels de bureau (Mairie)	2 200.00 €

Ces dépenses sont financées par :

Subvention Conseil Général – Etat - DETR	134 279.00 €
Excédent de fonctionnement Capitalisé	139 332.63 €
Participation PVR	39 900.00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	148 000.00 €
Fond de Compensation TVA	45 700.00 €
Taxe Locale d'Équipement	14 330.00 €
Emprunt à prévoir (soit 457 000 € emprunt 2010 et 171 000 € : emprunt 2011)	628 000.00 €
Caution	500.00 €
Vente de terrain	4 200.00 €

Subventions aux associations :

Association des Parents d'Elèves	
Subvention habituelle	1 050,00 €
Activités extra scolaires	920,00 €
Sorties piscines	1 000,00 €
Coopérative scolaire (projet d'Ecole)	150,00 €
Association Lutte contre le Cancer	80,00 €
Comice Agricole	50,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Pupilles Ecole Publique	30,00 €
Football Club Reilhacois	1 100,00 €
Subvention TOURNOI FEMININ	300,00 €
Subvention Entente Vallée de l'Authre	300,00 €
Financement entrainement	1 000,00 €
Association Anciens d'Algérie	100,00 €
FAL	30,00 €
Association Jeunesse en plein air	30,00 €
Association de PECHE	20,00 €
Le Tilleul Reilhacois	
Subvention habituelle	350,00 €
subvention concours ADAPEI	300,00 €
Comité des Fêtes	
Subvention habituelle	1 200,00 €
Location podium	250,00 €
Course cycliste	250,00 €
Bibliothèque sonore	50,00 €
Club Canin Cantalien	160,00 €
Club des Aînés	250,00 €
ACCA	250,00 €
EPICERIE SOCIALE	200,00 €
Association donneurs de sang	300,00 €
Association de gym	500,00 €
Association de gym (section enfants)	100,00 €
Les Amis de Broussette	150,00 €
Association anciens combattants	100,00 €
HBC Naucelles Reilhac Jussac	150,00 €
Les Restaurants du Coeur	300,00 €
AMIGAU	100,00 €
S/TOTAL DES SUBVENTIONS	11 200,00 €
PROVISION	1 800,00 €
TOTAL PREVU	13 000,00 €

PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS ET MEMBRES BÉNÉVOLES DE REILHAC



A vous tous, merci et félicitations pour votre travail qui permet de faire « briller » notre commune tout au long de l'année en ce qui concerne l'Animation.

Bien sur, cela engage quelques fois des budgets importants, comme cette année la création d'une plate forme multisports avec :

- terrain d'entraînement pour les footballeurs qui permettra de soulager le terrain municipal sur lequel se dérouleront uniquement les matchs officiels pour les trois équipes.
- Un nouveau terrain de pétanque aux dimensions réglementaires en vue de pouvoir organiser divers tournois, championnats du Cantal et autres compétitions de haut niveau.

Reconnaissante, au vue de votre investissement, de votre motivation à l'égard de notre village, surtout de la jeunesse Reilhacoise et des environs, l'équipe municipale espère que ces nouveaux équipements vous apportent entière satisfaction et reste fière de l'implication du milieu associatif communal, que vous représentez, où le bénévolat en reste la cheville ouvrière.

La commune selon ses moyens participe avec des subventions pour aider à la réalisation de toutes ces activités et continuera à mettre gratuitement à disposition toutes ses installations. Une réunion de tous les présidents et responsables est programmée chaque année au mois d'Octobre pour faire connaître leurs choix et établir un calendrier.

Pour 2012, je souhaite :

- Autant de réussite au Football Club Reilhacois qu'en 2011 avec cette belle finale de la coupe Combourieu à Chaudes Aigues et je m'adresse aux co-présidents Philippe BEGUET et Claude VIGNERON : « Remettez-nous ça »
- Au tilleul Reilhacois de progresser autant que leur « nouvelles installations ». Pour cela , confiance à son président, Jean-Michel LARION. Réussite aussi pour le tournoi handi.
- Au comité des Fêtes avec 5 ou 6 personnes, de réussir son pari « Egaler les années précédentes ». Ces quelques personnes, avec un courage extraordinaire autour de Daniel BLANDIN, rassemblent près d'une vingtaine de bénévoles le Jour J. Avec une mention particulière à l'incontournable trésorière, Chantal JUILLARD.
- Au président Alexandre BONNET, les parents d'élèves malgré plusieurs mouvements au sein du bureau, de continuer comme toujours de proposer un excellent programme aux jeunes écoliers.
- Pour la Gym, stabilité et même progression en nombre de séniors. La jeunesse arrive pour apporter un peu plus de « souplesse » et de diversification, à la joie de Christiane SOUBRIER.
- Aux Aînés de Naucelles-Reilhac de poursuivent leur chemin dans la bonne humeur, et la convivialité, malgré quelques modifications dans la composition du bureau. Bienvenue à la nouvelle Présidente Mme Meydieu
- Pour Les Anciens combattants autour de Louis PEYRAT d'être toujours présents et nombreux avec en plus, des jeunes, pour perpétuer le souvenir Le 8 mai et le 11 Novembre

devant le monument aux Morts et permettre ainsi de nous rappeler et surtout de ne pas oublier ces durs moments de l'Histoire de notre Pays.

- Aux amis de Broussette de continuer à se retrouver pour un bon repas chaque année de plus en plus nombreux « Chez Fanfi » dans une ambiance familiale, grâce à une parfaite organisation de bénévoles présidée par Thierry FONTANILLE et le fidèle Pascal MAZET.
- Aux Anciens d'A.F.N de la Vallée de l'Authre de rester fidèles avec leur Président Roger Peyrat au 19 Mars 1962 et de



continuer leurs activités avec toujours autant d'Anciens à leurs Assemblées Générales suivies d'un repas maintenant devenu traditionnel avec une culture de la convivialité de qualité.

- A l'entente de la Vallée de l'Authre de persévérer dans la formation des jeunes footballeurs et d'accompagner les clubs des alentours en leur permettant d'accéder à de nouvelles recrues pour maintenir leurs effectifs.
- A la Présidente Mme SOUBRIER de développer et défendre encore plus l'Ethique de la transfusion sanguine et encourager les donateurs d'être plus nombreux sur le Canton de Jussac.
- A la nouvelle « Amicale des Guidons Aurillacois (Amigau) » qui vient de voir le jour à Reilhac, de se développer et nous faire revivre les anciens modèles de motos et autres moyens anciens de locomotion. Bon vent au Président Laguerre et Jean Goubert Goubert Trésorier.
- Au Président du Club Canin de s'investir encore plus dans ses activités essentiellement basées sur le dressage du chien en favorisant les liens qui le rapprochent de son maître, et avec chaque année un concours National de haute tenue, offert gratuitement au Public sur son terrain d'entraînement de Reilhac
- Au Président de l'A.C.C.A Jean Pierre Picard de travailler pour l'amélioration et le respect de l'environnement, pour un développement harmonieux des espèces et maintenir chez les fervents de la chasse plaisir et convivialité.
- Au centre social de la Vallée de l'Authre regroupant 7 communes d'apporter de plus en plus aux enfants et Parents des prestations de soutien et d'animation avec son savoir faire, autour de rencontres, d'échanges, de rassemblements et autres activités très diverses.

A tous merci pour votre dévouement..

L'Adjoint à L'Animation
Maurice Labertrandie

DON DU SANG



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE JUSSAC ET SES ENVIRONS (MARMANHAC - REILHAC)

« Plus de sang c'est plus de vie » Slogan de la journée mondiale des donneurs de sang en 2011

L'Association en partenariat avec l'EFS (établissement Français du sang) a en 2011 et plus que jamais défendu les principes de l'éthique du don :

ANONYMAT - VOLONTARIAT - BENEVOLAT et GRATUITE et fait la promotion du don afin de fidéliser les donateurs et de sensibiliser de futurs donateurs dans les jeunes générations.

1) LE DON DE SANG TOTAL :

L'inscription administrative, l'entretien médical, le prélèvement sont assurés par le personnel de l'EFS.

L'équipe de bénévoles s'occupe de l'accueil, de la préparation de la collecte et de la collation.

Rappel : pour un don, il faut avoir entre 18 et 70 ans.

La fréquence des dons est de 4 fois chez les femmes et 6 fois chez les hommes.

Le don de plasma se fait sur le site de l'EFS au Centre Hospitalier d'AURILLAC.

N'oublions pas le don de moelle et le don d'organes.

2) LA VIE ASSOCIATIVE EN 2011 :

- Collectes :
 - en janvier parrainée par le CJRPJ
 - en mai parrainée par la retraite sportive de Jussac
 - en octobre

- Pour la journée mondiale des donneurs de sang du 14 juin nous avons participé à cette manifestation le 21 mai 2011 par 2 randonnées :
 - 1 Jussac - Reilhac
 - 1 Marmanhac

et après l'effort, le réconfort, un goûter a été offert.

Merci à l'association les sentiers de l'Authre qui a organisé la ballade de Marmanhac.

5 Paniers garnis ont été gagnés au tirage de la tombola « Cœur de Vie ».

Merci aux patrons des Bars qui ont participé à la vente des billets (Le Cantou - Jussac, Le Pont d'Authre - Jussac - Le Bar des Amis - MARMANHAC, Sylvie et Pascal GAMEL - REILHAC)

- L'envoi de carte d'anniversaire pour sensibiliser les jeunes âgés de 18 ans
- Promotion auprès des jeunes footballeurs de l'entente de la vallée de l'Authre

10 ballons d'entraînements ont été remis aux enfants de 10 - 11 ans à Reilhac en présence des responsables de l'EVA, des éducateurs sportifs et des parents.

Merci à l'EVA pour leur accueil.

Les enfants sont des donateurs en puissance et d'excellents vecteurs de communication.

- Des marques-pages sont à disposition dans les bibliothèques.
- L'Assemblée générale a eu lieu le 28 janvier 2011 en présence du Docteur Corrine MOMPEYSSIN, Albert VINAS Président de l'UD15, de Jean-Claude MAUREL Maire de Jussac et des représentants des Maires de Marmanhac et de Reilhac.

Nous tenons à saluer le mémoire de Jean-Claude MAUREL qui a toujours porté un grand intérêt et son soutien au don du sang. Bilan moral et financier ont été présentés et votés.



Le bureau est inchangé :

Présidente :	C. SOUBRIER
Vice Présidente :	E. BLANC
Trésorier :	F. KANNENGEISSER
Trésorière Adjointe :	J. LAPOUBLE
Secrétaire :	Y. ROLLAND
Secrétaire Adjointe :	G. APCHIN

**APPEL A LA GENEROSITE
UN DON NE SE COMMANDE PAS
OFFREZ VOTRE SANG
VOTRE SANG FAIT LA DIFFERENCE**

CALENDRIER 2012

Collectes :	lundi 16 janvier
	Vendredi 11 mai
	Mardi 18 septembre
	Mardi 27 novembre

Les 11 et 12 mai : L'association fête ses 20 ans

Prochaine Assemblée Générale : vendredi 27 janvier 2012 à 18 heures 30 salle des Loisirs à Jussac .

LE BUREAU



Article La Montagne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le CCAS joue un rôle important dans la commune même si ses finances sont en grande partie tributaires de celles de la commune et des décisions du Conseil Municipal, avec bien sur, la possibilité d'acceptation de dons. Cet organisme est basé sur la proximité, avec tout ce qui concerne l'action sociale. Ses décisions restent la prérogative de ses membres.

Le CCAS est présidé par le Maire Jean Pierre Picard, son bureau est composé de 4 membres élus : Mme Apchin Ginette, Mme Fontanille Viviane, Mme Soubrier Christiane, Mr Bouldoyré Simon et de 4 membres nommés : Mme Lapouble Juliette, Mme Labertrandie Marie-José, Mme Meyniel Isabelle, Mme Blanc Eliane.

Son rôle est d'apporter ponctuellement son soutien aux personnes pouvant vivre un moment difficile, mais aussi créer un lien avec les personnes âgées de la commune pour rompre parfois leur solitude, en leur apportant à certains moments de l'année un peu de convivialité.

En 2011 quelques soutiens financiers ont été apportés à des personnes se trouvant passagèrement en difficulté.

Mais les interventions du CCAS peuvent également concerner les jeunes dans leur temps de scolarité par des aides destinées à des voyages ou de vacances scolaires ou autres motifs.

Comme chaque année en 2011 le repas des aînés s'est déroulé à la salle des fêtes.

Plus de quatre vingt Aînés de la commune de Reilhac ont répondu présents à l'invitation du Maire et des membres du Centre Communal d'Action Sociale pour le repas offert par la Mairie comme tous les ans à la salle Polyvalente de la commune. La présentation de la table donnait déjà un aperçu du programme qui allait suivre.

Le repas préparé et confectionné par les membres du CCAS a été très apprécié et cette manifestation conviviale a permis un échange entre tous les anciens et en même temps avec les élus de la commune, avec la présence très appréciée du Maire Jean-Pierre Picard.

Merci aux accordéonistes de Reilhac qui ont animé gracieusement cette soirée ou les aînés ont pu esquisser quelques pas de danse et prolonger ces agapes très tard dans l'après midi.

Le Conseil Municipal remercie tous les aînés

pour leur participation ainsi que tous les bénévoles du CCAS et du personnel de la mairie qui ont permis l'organisation et le déroulement de cette manifestation bien sympathique avec un plus, leur participation à l'entière confection du repas très apprécié par l'ensemble des Aînés, pour qui, à n'en pas douter, la finesse du « palais » est restée intacte....

La traditionnelle rose a été distribuée à leur domicile à toutes les Mamans de la commune pour la fête des Mères par les membres du CCAS le 21 Avril.

Enfin pour clôturer l'année, les membres du CCAS se sont encore une fois mobilisés pour rendre visite aux plus de 70 ans et leur apporter un colis de friandises offert par le CCAS et une boîte de chocolats aux personnes de la commune résidant en maison de retraite. (97 colis et 10 boîtes de friandises ont été distribués)

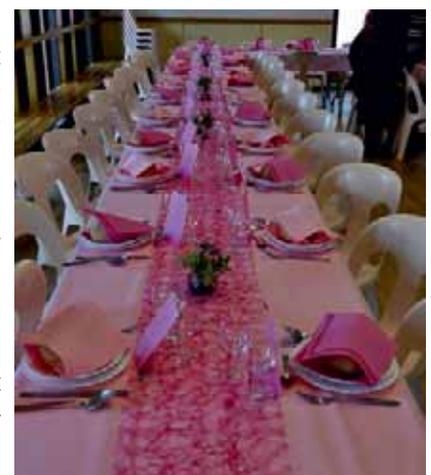
En ce qui concerne le centre local d'information et de coordination « Le CLIC » il est rappelé que les personnes de plus de 60 ans ont à leur disposition cet organisme pour tout ce qui touche aux problèmes administratifs ou soutien et aide à la personne. Il peut être contacté à Aurillac (locaux du CCAS de la Ville) 12 rue de la Coste, téléphone 04 71 45 47 46 ou appeler la Mairie de Reilhac 04 71 63 00 63 .

Pour information notre commune reste membre de l'Épicerie Sociale qui est une association loi 1901 créée en 1999 par le CCAS de la Ville Aurillac, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Société St Vincent de Paul.

Elle s'adresse aux personnes en difficultés financières momentanées dont le dossier a été constitué auprès d'un travailleur social et accepté en commission d'admission. Les personnes répondant à ces critères peuvent ainsi bénéficier d'un pouvoir d'achat mensuel réduit à l'Épicerie Sociale - 14 Rue Méallet de Cours - 04 71 63 68 96.

Le Maire et son Conseil Municipal remercient tous les Bénévoles qui s'investissent et qui mettent en pratique la solidarité au service de ceux qui peuvent se trouver en difficulté.

L'Adjoint
André Freyssinier





DES VŒUX POUR LES REILHACOISES ET LES REILHACOIS

Des vœux aux habitants de sa commune, le Maire Jean Pierre Picard ne déroge pas à la tradition c'est ainsi que le 14 Janvier 2012 à la salle des fêtes devant une salle bien remplie il s'est adressé aux habitants de Reilhac entouré de son Conseil Municipal en présence de Jacques Markarian Conseiller Général :

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis, Monsieur le Conseiller Général,

C'est une tradition que nous retrouvons avec plaisir. Nous voici une fois de plus réunis pour accueillir une nouvelle année.

Une année encore passée ensemble à REILHAC... une de plus.



Même s'il y a toujours une certaine mélancolie à voir ainsi le temps passé, toujours un peu trop vite, c'est aussi avec un sourire que nous voyons les années vécues ensemble, s'accumuler.

Je forme à l'intention de tous les Reilhacois, de vous tous ici présents, de vos familles et de vos amis, mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de prospérité.

Bien entendu le Conseil Municipal et les employés s'associent à mes souhaits.

A ce moment de mon propos, j'ai une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés en 2011, ceux qui souffrent physiquement ou moralement et je souhaite que l'année qui commence soit porteuse d'espoir et de lendemain meilleurs... »

Et de poursuivre sur la fonction de l'Elu et pour remercier le personnel et les Associations



« ...La vie de nos associations doit continuer dans la concorde et la stabilité, ce dont nous pouvons les féliciter. Cela résulte d'un effort permanent des dirigeants qui savent fédérer les énergies, ne pas les laisser s'épuiser en vaines querelles.

Je suis convaincu que vous nourrissez tous des projets intéressants. Je ne peux que vous souhaiter de trouver au sein de vos associations, dans leur grande variété, les ressources humaines que vous devez mobiliser

« ...Il y a plus de devoirs que d'Honneur dans notre fonction, mais personne d'entre nous ne recherche une récompense autre que la satisfaction du devoir accompli...

Nous essaierons d'être les élus que souhaitent tous les électeurs car notre devoir est de contenter autant que possible les uns et les autres sans discrimination.

Les nouvelles dispositions de la décentralisation donnent plus de responsabilité aux élus locaux, je souhaite que cela nous aide à satisfaire tous les citoyens, mieux encore que nous avions la possibilité de le faire dans le passé.

Il m'est difficile d'adresser des vœux aujourd'hui sans m'adresser au personnel de notre commune.

En assurant dans la discrétion et l'efficacité une tâche en constante évolution, et on peut dire aussi en constante complication et demandant de plus en plus de technicité et de rigueur, nos personnels ont acquis un mérite que nous avons peu d'occasion de souligner.

Je suis heureux de profiter de la circonstance pour les honorer en public... »

Puis le Maire n'oublie pas le Monde Associatif : « M'adressant maintenant au milieu associatif, je voudrais tout d'abord adresser mes vœux de bienvenue à Madame MEYDIEU qui a été élue Présidente du Club du 3^{ème} Age. Toutes mes félicitations et bon vent au Club.

Alexandre BONNET (excusé ce soir) qui a conservé la présidence de l'APE suite à la démission du co-président, Monsieur HAUDIQUET.

Mes chers présidents et responsables d'associations, ma première pensée sera de vous remercier très sincèrement pour tout ce qui a été réalisé à Reilhac en 2011.....pour réussir. Je vous souhaite de ne pas manquer d'énergie, d'enthousiasme et de persévérance.

Quant au soutien de votre municipalité, je ne vous le souhaite pas, je vous le promets. Mais je pense que nous en avons fait la démonstration en 2011 ».

Enfin Jean Pierre Picard avant de terminer évoque les réalisations effectuées en 2011 et quelques objectifs pour 2012 en y associant la CABA

« ...Cette soirée est aussi l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et des perspectives pour 2012 Chers amis, je ne vous apprendrez rien en vous disant que les temps sont durs pour tout le monde.

La réforme de la fiscalité a fortement touchée l'ensemble des collectivités territoriales.

VOEUX DU MAIRE



Reilhac ne fait pas exception à la règle avec une baisse de DGF depuis 2009

Malgré cela, 2011 a vu de nombreux investissements structurants sur notre commune :

- Réalisation de la plate-forme multi-activités avec un terrain de pétanque et terrain de foot et prolongement du chemin piétonnier
- Local technique comprenant Centre Technique Municipal, salle de réunion pour les associations et local bouliste dont chacun s'accorde à dire que c'est une réussite architecturale s'intégrant parfaitement dans l'urbanisme du centre-bourg.



- Réfection des marches de la mairie
- Travaux de sécurisation à l'église à l'intérieur mais également au niveau de la toiture
- Réfection d'une partie du mur et mise en place d'un columbarium
- Acquisition d'un terrain place de la mairie en vue d'agrandir la place
- Aménagement d'une salle supplémentaire à l'école avec achat de mobilier
- Pour la cantine, création d'une commission CANTINE pour privilégier les circuits courts et la mise en place de la nouvelle réglementation pour la rentrée 2012.

* La CABA continue la réalisation d'équipements structurants avec notamment l'ouverture en mai dernier de la médiathèque communautaire qui est très fréquentée

* l'assainissement de la Vallée de l'Authre qui concerne spécialement notre commune, puisque depuis le 15 décembre, nos stations d'épuration de Lestoubeyre et du Bordelou sont arrêtées suite à la mise en service des systèmes de relevage des eaux usés vers Jussac.

• Le 1^{er} janvier 2012, a vu l'entrée de CARLAT dans la communauté d'agglomération ce qui porte à 25 le nombre de communes qui composent cette structure intercommunale.

Le projet phare de 2012 pour Reilhac qui est au stade de préparation et qui sera présenté prochainement aux élus devrait porter sur la construction de 4 logements et d'une cantine scolaire accessible directement de la cour de l'école par une passerelle, ce qui nous permettra de libérer de l'espace au niveau du groupe scolaire devenu trop exigü.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui maintiennent notre commune vivante et agréable comme les commerçants, artisans et agriculteurs.

Merci aussi, bien évidemment à tous les services de l'Etat : Préfecture, Perception, Gendarmerie, DDT, services fiscaux, cadastre, service des domaines, Conseil Général, que nous sollicitons souvent et qui nous permettent grâce à leurs conseils de mener à bien nos projets.

Je n'oublie pas de remercier vivement notre curé de la paroisse : Père Jean Marie TETIKA.....

Profitons de ce rare moment où nous sommes tous rassemblés, pour nous souhaiter de continuer dans cette voie, qui est à la fois celle de la sagesse, de la simplicité, de l'efficacité et celle de l'amitié.

Souhaitons-nous de continuer à vivre en harmonie tout au long de cette année qui commence.



Alors Bonne et Heureuse année à toutes et à tous. »

Et comme on peut facilement l'imaginer l'ensemble des invités étaient priés de s'approcher d'une table bien garnie, préparée et confectionnée par le Personnel de la MAIRIE et les conseillères municipales, toujours aussi méritant, ce qui permettait à cette manifestation de se terminer dans la convivialité.

L'Adjoint aux finances et à la communication
André Freyssinier

TRAVAUX 2011



Une grande partie de l'année 2011 a été consacrée à l'étude et à la réalisation de deux grands projets qui sont :



- Le centre technique municipal.
- La plate-forme multi-activités.



Le centre technique municipal a été conçu par le cabinet d'architecture Daniel Marot avec les conseils des Architectes des Bâtiments de France.



Il est composé dans sa partie basse d'une grande salle de travail et de stockage de matériel, de sanitaires, d'un bureau et en extérieur d'une aire de lavage et de stockage de matériaux.

Dans sa partie supérieure, au niveau du terrain de football, se trouve une salle de réunion aménagée pour les associations de la commune avec des sanitaires publics utilisables lors des manifestations et un local plus spécifiquement réservé à l'activité pétanque avec une terrasse orientée vers le terrain de boules.

Les abords du bâtiment ont été traités en parking avec un éclairage public et un aménagement paysagé très soigné.

Cette réalisation permettra au personnel de travailler dans de très bonnes conditions ce qu'il attendait depuis très longtemps.



La plate-forme multi-activités est un projet longuement réfléchi dont l'étude et le suivi des travaux ont été confiés au cabinet de géomètres experts Claveirole et Coudon.

Elle est le résultat d'une étude réalisée en concertation avec les élus de la commune, les architectes de Bâtiment de France et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Cantal en suivant les prescriptions définies dans l'étude « Coeur de village de Reilhac ».

Cette plate-forme est composée:

- d'un terrain de pétanque d'une capacité de 32 terrains (soit 64 équipes) réalisé en castine teintée pour un meilleur confort de nos pétanqueurs.
- D'un terrain d'entraînement pour les footballeurs dont le fond de forme a été drainé par le procédé dit « des fentes drainantes ». Il a été engazonné et les équipes du FC Reilhac pourront l'utiliser à l'automne 2012. Ces deux ensembles seront éclairés séparément pour une utilisation nocturne.



TRAVAUX 2011



Un cheminement permet d'offrir une promenade aux piétons à travers ces aménagements.

La liaison avec les installations sportives existantes a été réalisée par un escalier en rondins.

Les parties pentues, recouvertes de bâches, ont été plantées d'arbustes. Des mains courantes en bois seront installées le long des parties à protéger.

Certains aménagements tels des jeux pour enfants et adolescents devraient venir compléter cet ensemble.

D'un coût total de 510.000 €, dont 306.000 € pour le centre technique communal, ces travaux représentent un investissement important pour la commune de Reilhac qui a sollicité le soutien de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général du Cantal et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour les terrains sportifs.

ESPACE CINÉRAIRE

Cette année, à la demande d'une partie de la population de Reilhac, nous avons réalisé dans un lieu adapté du cimetière communal un espace cinéraire.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise de marbrerie Ausset Lafage de Jussac.

L'espace cinéraire est un lieu que nous avons aménagé pour accueillir la pratique cinéraire.

L'espace de dispersion, encore appelé « jardin du souvenir », est dédié à la dispersion des cendres et à leur disparition. Il a le double objectif de permettre la disparition des cendres et la conservation du souvenir.

Il a été installé à proximité une stèle qui permettra de graver les épitaphes des défunts dont les cendres ont été dispersées en ce lieu.

Un columbarium de dix cases, d'une capacité de deux urnes chacune, a été choisi et installé pour déposer les urnes pour une période correspondant à la durée de la concession soit trente ans à Reilhac. Son utilisation ne sera possible que dans le cadre d'une concession et du respect du règlement établi par la commune de Reilhac. (En cours de réalisation, il pourra être consulté en Mairie)

Pour compléter cet ensemble un banc a été installé qui permettra le repos des visiteurs le temps du recueillement.

Un fleurissement sera réalisé au printemps afin d'achever cet ensemble.



REFECTION DES MURS DU CIMETIERE

Les murs du cimetière ont été remis en état avec réfection des joints sur une grande partie.



TRAVAUX ESCALIERS MAIRIE

Les escaliers de la mairie ayant été dégradés par le gel et autres intempéries ont été remis en état.



DEMOUSSAGE TOIT DE L'EGLISE

Des infiltrations étant apparues dans la toiture de l'église des travaux ont dû être effectués et un dé moussage sur l'ensemble de la toiture a été réalisé.



TRAVAUX EN RÉGIE

D'importants travaux de réfection des peintures intérieures de l'école communale ont été effectués par les employés communaux: la salle de sieste et la cage d'escalier.

Nous voulons souligner cette année encore le travail accompli et le dévouement de Laurent BEGUET et Hervé ARGUEYROLLES. Ils mettent en effet beaucoup d'énergie au service de notre commune et participent ainsi à l'amélioration du cadre de vie de leurs concitoyens reilhacois.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme: VIDAL Christian
Le conseiller délégué aux travaux: VERNET Francis

URBANISME ET ENVIRONNEMENT



En 2011 la commune de Reilhac a délivré :

- 4 Permis de construire dont 2 pour habitation.
- 17 Déclarations préalables.
- 18 Demandes de certificat d'urbanisme.

Après le pic de construction des années 2007/ 2010 (voir bulletin municipal 2010) l'année 2011 a connu une récession très nette mais prévue sur le territoire de notre commune.

En effet au regard de la situation économique et sociale actuelle de notre pays, la priorité des ménages n'est pas l'investissement immobilier.

Malgré cela la municipalité inquiète de cette situation réfléchit à la relance de la construction en envisageant l'acquisition de nouveaux terrains.

Des négociations, avec des particuliers vendeurs, n'ont pas abouti mais d'autres nous ont permis d'acquérir ou d'envisager d'acquérir de nouvelles parcelles nécessaires à la réalisation de nouvelles constructions.

Nous y travaillons et avons en cours d'étude plusieurs projets d'urbanisme que nous saurons mettre en oeuvre en temps voulu, l'avenir démographique de notre commune en dépend.

Projet de construction de 4 logements locatifs et d'une cantine scolaire

En 2011 a été mis à l'étude un projet de construction de quatre logements locatifs associés dans le même bâtiment à une cantine scolaire.

L'office HLM du cantal sera le maître d'ouvrage des logements et le mandataire de la commune de Reilhac en ce qui concerne la construction de la cantine scolaire. La commune de Reilhac sera le maître d'ouvrage de la cantine scolaire.

L'étude de faisabilité a été confiée au cabinet MAROT et un premier projet a été présenté au conseil municipal qui l'a approuvé.



Ici prochainement quatre logements locatifs et une nouvelle cantine scolaire

Les lotissements achevés ou en construction en 2011 **Lotissement communal rue du Pré vert.**

Les travaux d'aménagement sont terminés et le lotissement a été réceptionné en 2011.



Hameau de LACANE à Brousse.

Quatre pavillons sur cinq lots sont achevés.



Lotissement de la rue des Alouettes.

La construction des pavillons se poursuit. Actuellement 9 maisons sont construites ou en cours d'achèvement.



L'Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme : Christian Vidal
Le conseiller délégué aux travaux : Francis Vernet

ECOLE AUGUSTE BANCHAREL



Effectif : 74 élèves

Equipe enseignante

Me Vidal Marie-Pierre PS/MS

Mr Toire Jean-Michel GS/CP

Me Soulié / Me Garcia CE1/2

Me Teil / Me Garcia CM1/2 (Le mardi)

ATSEM : Me Lajarrige Claudine

Agents territoriaux : Me Leybros Simone, Me Lacoste Cathy, Melle Labertrandie Delphine, Mme Yvette Bergeron

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30 / 11h30 13h30 / 16h30

Aide personnalisée : 12h50 / 13h20.

L'équipe enseignante a choisi d'axer son travail sur la maîtrise du socle commun, le volet artistique et culturel, la vie citoyenne et scolaire, la personnalisation des parcours.

Tim Dalton, interviendra en collaboration avec les enseignants dans le cadre d'un atelier théâtre pour la mise en place de saynètes autour de divers thèmes. Une semaine maths autour de la résolution de problèmes sera mise en place au mois de Mai. La classe de CM1/2 se rendra à Toulouse du 04 au 06 avril 2012 (découverte de la ville, de la Cité de l'Espace, de l'aéroport et de la Fondation Benberg).

Comme chaque année, les enfants de l'école grâce à une APE active, pourront assister à des spectacles ou expositions culturelles. Ils participeront tout au long de l'année à des rencontres sportives. Les enfants iront à la piscine.

La Directrice
TEIL. F



Permis piéton
Succès pour les enfants
CE2 permis délivré par le
Gendarme Mr Barten
20/06/2011



APE 2011



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des Parents d'Élèves de l'École de Reilhac regroupe une dizaine de membres actifs. Son but est de faire bénéficier les élèves à différentes sorties et activités scolaires proposées par l'équipe enseignante par un financement partiel ou total.

Comme les années précédentes, les enfants ont ainsi pu participer

- à des sorties culturelles : expositions, théâtre, visite du patrimoine, découverte de la flore avec un intervenant extérieur ; à cela s'est ajouté une initiation musicale, encadrées par un intervenant professionnel, activité dont l'ensemble des classes a pu profiter au rythme d'une heure par semaine pendant X mois ;
- à des activités sportives : cross, initiation hand-ball pour les élèves de CE1 à CM2 qui s'est finalisée par un tournoi au gymnase de Naucelles, ainsi que divers regroupements inter-écoles. Des séances de piscine, encadrées par les enseignants, des parents bénévoles, pour les classes de Grande Section jusqu'au CM2. Nous remercions tout particulièrement tous les parents bénévoles qui se sont mobilisés pour renforcer l'équipe enseignante lors de ces sorties. Toutefois, malgré cette aide et pour maintenir l'activité piscine pour toutes les sections initialement prévues, l'APE a pris en charge 2 personnes diplômées qui ont ainsi pu dispenser les premiers cours de natation aux enfants. Enfin, cette activité n'aurait pu être possible sans le financement du transport par la Mairie.
- A des voyages et sorties de fin d'année scolaire : une journée à Lascelles pour l'ensemble des classes et un séjour de 2 jours au Lioran pour la classe GS/CP.

Au cours de l'année, une activité extra-scolaire basée sur les loisirs créatifs a été mise en place le vendredi après la classe à laquelle a participé activement et minutieusement une dizaine d'enfants.

Tout au long de l'année, l'APE a organisé des manifestations :

- Pour Noël : le repas du jeudi midi traditionnellement offert par la Municipalité, le vendredi, un goûter avec l'arrivée du Père Noël et la distribution des cadeaux, suivie de promenades à dos d'ânes ; la confection puis la vente de cartes de vœux à l'occasion du Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes
- En début d'année 2011 : la galette des Rois a rassemblé enfants, enseignants, parents et équipe municipale. Le Quine qui reste chaque année l'évènement qui mobilise le plus les membres de l'association
- Le printemps s'est poursuivi avec sa traditionnelle vente de muguet très attendue par les Reilhacois et Reilhacoises.
- L'année s'est achevée par la tant attendue Fête des Ecoles où les enfants ont pu présenter un spectacle issu des séances de musique. Cette belle journée s'est conclue par un repas champêtre regroupant une centaine de convives autour de jambons grillés à la broche. Un grand merci à nos cuisiniers bénévoles et au disc-jockey qui nous a proposé une fin de soirée dansante.
- Malheureusement la soirée couscous a dû être annulée par manque de réservation.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 22 Septembre 2011.

Une nouvelle fois, l'équipe de l'APE tient à remercier chaleureusement la municipalité pour son soutien financier, matériel, la disponibilité et l'aide efficace des employés municipaux ainsi que les enseignants, parents, membres et membres actifs (certes peu nombreux) sans oublier tous les Reilhacois qui contribuent chaque année à animer l'association et de ce fait l'école de nos enfants.

Le Président, Alexandre BONNET



CENTRE SOCIAL VALLÉE DE L'AUTHRE



ALSH du Mercredi

PUBLIC	3-12 ans accueil des enfants de Reilhac-Naucelles-Jussac et Crandelles, et Teissières de cornet																																										
LIEU	Maison des loisirs																																										
HORAIRES Mercredi après-midi	<p>Nouveau : repas à midi</p> <p>Repas préparés par Mr COURBEYROTTE (traiteur à Marmanhac) et servis à la cantine de l'école</p> <p>Accueil de 13h30 à 14h00 à l'école de Crandellesde 13h30 à 13h45</p> <p>Début des activités à 14h00 -Les activités se termineront à 17H30 - Goûter fourni à 16h00</p> <p>Départ échelonné de 17h30 à 18h00</p>																																										
HORAIRES Mercredis Libérés	<p>Accueil de 7h30 à 9h00- Début des activités à 9h00- Les activités se termineront à 11h30</p> <p>Repas préparés par Mr COURBEYROTTE (traiteur à Marmanhac) et servis à la cantine de l'école -Goûter fourni à 16h00</p> <p>Après-midi : accueil de 13h30 à 14h00- Activités de 14h à 17h 30- Départ échelonné de 17h 30 à 18h00</p>																																										
TRANSPORT	<p>Des transports gratuits sont mis en place sur les communes de Jussac, Reilhac et Naucelles afin d'acheminer les enfants sur le centre de loisirs de CRANDELLES (*horaires voir tableau ci-dessous)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="background-color: #76b82a; color: white; text-align: center;">Mercredi après-midi</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">HORAIRES</th> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">Départ après l'école</th> <th colspan="2" style="background-color: #76b82a; color: white;">Retour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">NAUCELLES</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">11H45</td> <td colspan="2" style="background-color: #76b82a; color: white;">18H15 au buron</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">REILHAC</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">12H00</td> <td colspan="2" style="background-color: #76b82a; color: white;">18H20 à l'école</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">JUSSAC</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">12H15</td> <td colspan="2" style="background-color: #76b82a; color: white;">18H25 au centre de loisirs</td> </tr> </tbody> </table> <p>Arrivée du bus à Crandelles vers 12h30 pour le repas</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="background-color: #76b82a; color: white; text-align: center;">Mercredi libéré</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">HORAIRES</th> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">Lieu de rendez-vous</th> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">Départ</th> <th style="background-color: #76b82a; color: white;">Retour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">JUSSAC</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">Centre de loisirs</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">7h30</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">18h25</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">REILHAC</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">école</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">7h35</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">18h20</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">NAUCELLES</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">Le buron</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">7h40</td> <td style="background-color: #76b82a; color: white;">18h15</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les parents peuvent venir chercher ou amener leurs enfants directement sur le centre de loisirs s'ils ne souhaitent pas bénéficier du transport.</p>			Mercredi après-midi				HORAIRES	Départ après l'école	Retour		NAUCELLES	11H45	18H15 au buron		REILHAC	12H00	18H20 à l'école		JUSSAC	12H15	18H25 au centre de loisirs		Mercredi libéré				HORAIRES	Lieu de rendez-vous	Départ	Retour	JUSSAC	Centre de loisirs	7h30	18h25	REILHAC	école	7h35	18h20	NAUCELLES	Le buron	7h40	18h15
Mercredi après-midi																																											
HORAIRES	Départ après l'école	Retour																																									
NAUCELLES	11H45	18H15 au buron																																									
REILHAC	12H00	18H20 à l'école																																									
JUSSAC	12H15	18H25 au centre de loisirs																																									
Mercredi libéré																																											
HORAIRES	Lieu de rendez-vous	Départ	Retour																																								
JUSSAC	Centre de loisirs	7h30	18h25																																								
REILHAC	école	7h35	18h20																																								
NAUCELLES	Le buron	7h40	18h15																																								
INSCRIPTION	<p>Chaque mois veuillez inscrire vos enfants auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou sur l'accueil de loisirs</p> <p>Inscription à la ½ journée avec repas ou sans repas (sauf journée de sortie inscription obligatoire toute la journée- prévoir pique - nique selon planning mensuel)- Inscription obligatoire la semaine précédant l'ALSH pour les repas</p> <p>Documents à fournir : dossier famille (renouvelable chaque année à partir de septembre) n° de sécurité sociale-n° allocataire CAF pour les allocataires MSA justificatif du QF - Photocopie du carnet de santé (précisez les allergies)- fiche de fréquentation mensuelle- FICHE SANITAIRE de liaison. Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire.</p> <p>Dirigé par Anne DELHOSTAL 06 45 15 03 29</p>																																										

Les enfants du territoire Intercommunal peuvent bénéficier de l'ALSH de Jussac, géré par Familles Rurales, pendant les petites vacances, une semaine en Février et une semaine à Pâques. Le Centre Social Vallée de l'Authre met gratuitement à disposition la directrice du centre de loisirs et gère la logistique .

Date des centres de loisirs février et pâques pour 2012 :

Vacances de février : Du 13 au 17 février 2012

Vacances d'Avril : Du 16 au 20 avril 2012 (2ième semaine des vacances)

- Accueil de loisirs sans hébergement de Naucelles géré par le Centre Social
- Accueil de loisirs sans hébergement Marmanhac/Laroquevieille géré par le Centre social
- Accueil de loisirs sans hébergement de Crandelles géré par le Centre Social

La RUCHE à Jussac géré par Familles Rurales de Jussac

CENTRE SOCIAL VALLÉE DE L'AUTHRE



ACTIVITES ADOS 12-17 ANS

Animateur : Nicolac RABHI par mail nicolasrabhi@orange.fr ou au 04.71.47.24.10

Un animateur intervient auprès des jeunes des 7 communes

- Pour accompagner les jeunes dans la construction de leur projet
- Pour encourager les prises d'initiatives (participation au marché de Noël... aide aux associations.)
- Pour pratiquer des activités

Un accueil jeune est ouvert pour les 14-17 ans sur les communes de Jussac salle des jeunes la grange (20h00-22h00 le vendredi) et de Naucelles au buron (14h00-18h00). Possibilité de ramassage sur les autres communes.

Des activités pour les 12-17 ans sont proposées tout au long des vacances scolaires (sorties à la journée-camps)



- Atelier l'authre voix (chorale)
- Atelier l'Authre et Moi (théâtre)
- Atelier modelage
- Atelier éveil musical (pour les enfants)

Des promenades en famille, un atelier cinéma, des spectacles, des soirées sont proposés aux familles tout au long de l'année.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Référent famille : Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac 04.71.46.65.44

L'accompagnement à la scolarité c'est : une aide pour les enfants en dehors du temps de l'école, encadrée par des bénévoles.

L'objectif : proposer un accompagnement ajusté aux besoins de l'enfant, faire acquérir aisance et autonomie face au travail personnel - contribuer ainsi à la réussite scolaire.

Le programme d'activités du secteur famille se construit avec les habitants à chaque rentrée.

La Plaquette est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les communes et disponible dans les secrétariats de mairie. Vous trouverez également des informations sur le site de votre commune.

Renseignements auprès du secrétariat de mairie de votre commune ou au centre social de la vallée de l'Authre au 04.71.47.24.10 (le lundi - mardi - jeudi et vendredi après-midi)

Adhésion au Centre Social obligatoire : 3,5 € enfant, 5,5 € adulte ou 10 € famille

L'Assemblée Générale s'est tenue le 07-06-2011 au Buron de Naucelles.

Une manifestation chorale a été organisée à Reilhac avec chant à l'Eglise qui s'est poursuivie à la salle des fêtes avec une pièce de théâtre.

LA DIRECTRICE



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Animatrice : Laure Caufeyt au 06.78.64.51.58 ou au 04.71.47.24.10 le lundi après-midi

C'est un lieu d'échanges et de rencontres pour les Assistantes Maternelles et les parents. Une animatrice propose des activités chaque semaine à Jussac-Crandelles et Naucelles Marmanhac, des soirées à thème (en partenariat avec la structure multi-accueil) et assure une permanence téléphonique tous les lundis après-midi.

LE SECTEUR FAMILLE

Référent famille : Stéphane LACHAZETTE mairie de Jussac 04.71.46.65.44

En référence au projet animation collective, le secteur famille formalise peu à peu les attentes exprimées par les familles du territoire. Lutter contre l'isolement en prenant en compte la demande des habitants mais aussi permettre à ces derniers de se rencontrer d'une commune à l'autre

Des ateliers adultes divers sont gérés par les adhérents :

- Atelier lecture et Atelier cuisine
- Atelier dessin

L'ECOLE, une priorité pour Reilhac



Comme chacun le sait, le Conseil Municipal chaque année vote le budget primitif et détermine ainsi la part budgétaire réservée au fonctionnement et à l'investissement, les deux devant être en équilibre : recettes, dépenses.

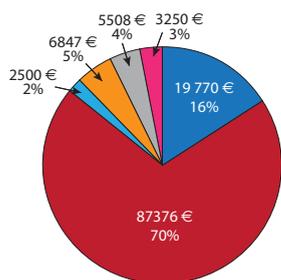
En ce qui concerne la part réservée dans le fonctionnement au groupe scolaire, elle mérite d'être mise en exergue et portée à la connaissance de l'ensemble des parents et des administrés de la Commune.

En effet si certains chapitres sont bien déterminés et connus dans la réalisation du budget, celui de l'école reste un peu flou, car noyé dans l'ensemble du coût du fonctionnement réalisé, de la commune.

Cette étude, en prenant pour exemple le budget 2011, est répertoriée dans le tableau suivant qui laissera apparaître en même temps, avec l'article qui suit, l'organisation de la scolarité dans notre commune.

Fonctionnement du groupe scolaire	DEPENSES
Cantine (achats)	19 770,00 €
Cantine (Charges de personnel : 2 agents)*	87 376,00 €
Garderie (Charges de Personnel : 1 agent)*	
Ecole (Charges de Personnel : 2 ATSEM + 1 agent de surveillance)	
Personnel technique (entretien annuel : peinture, réparations ...)	2 500,00 €
Frais bâtiment : EDF, Chauffage, eau	6 847,00 €
Fournitures scolaires / Copieur / télécom	5 508,00 €
Subventions (école, APE)	3 250,00 €
Total	125 251,00 €

* Charges de personnel = brut + Charges Patronales



Financement	RECETTES
Cantine scolaire	15 866,00 €
Garderie scolaire	5 349,00 €
Participation de la commune	104 036,00 €
Total	125 251,00 €

1 - Les dépenses sont liées principalement au personnel, nécessaire et indispensable à la sécurisation et au bon fonctionnement de l'école. Le montant des charges pour les Agents figurent dans ce tableau en salaire brut et charges patronales :

- Pour assurer la cantine plus de 60 repas journaliers (deux agents)
 - Pour la garderie (1 Agent) En dehors des cours à partir de 7 Heures 15 le matin et jusqu'à 18 Heures 45 le soir.
 - Pour l'école (2 ATSEM et 1 Agent de surveillance qui s'occupe également de la garderie le soir)
 - Pour l'entretien des classes : balayage, lavage etc. il est assuré par les agents déjà cités
 - Pour les travaux en cours d'année le personnel technique intervient : peinture des classes, réparations diverses, menuiserie et autres interventions en régie.
- 2 - S'y ajoutent les achats de la cantine pour la confection des repas (minimisés par le prix facturé aux Parents)
- 3 - Entrent également dans les charges les frais liés aux bâtiments EDF, chauffage, eau...
- 4 - Les fournitures scolaires : livres, copieur, télécom, photocopies, ordinateurs.

5 - Les aides sous forme de subventions attribuées à l'école pour diverses activités : piscine, sport, transports, voyages scolaires des enfants et aussi celles versées à l'APE pour les diverses activités organisées par les Parents d'élèves, venant ainsi conforter leur recettes issues de leur propre trésorerie, générées par leur activité (quines tombolas...).

Le montant de toutes ces charges est chiffré dans le tableau et se monte à 125 251 €.

Il ne comprend pas le montant des investissements réalisés en 2011-2012 concernant les achats de fournitures : bureaux, chaises et lits pour les écoliers.

En ce qui concerne les recettes pour ce budget de l'école il y a :

- 1 - les ventes de repas aux enfants (générant un déficit de 3900€ pour la commune malgré une augmentation des repas fournis en 2011)
- 2 - Le coût à régler pour la garderie
- 3 - Enfin le financement de la commune pour équilibrer ce budget.

Le Conseil Municipal considère que tout ce qui touche à l'école est une priorité pour la commune. Faciliter le travail des enseignants ne peut apporter que du bien être et du bénéfice pour les enfants en âge d'apprendre et le faire le plus près de chez eux en évitant les transports.

Ces efforts de financement permettent d'offrir des prestations variées et de qualité aux Parents. Ils peuvent s'appuyer sur une cantine avec préparation des repas sur place, une garderie ajustée aux horaires de travail, mais aussi des jeux dans la cour, des activités sportives, culturelles, et séjours en bord de mer ou montagne pour les jeunes, avec aussi une médiathèque dans le bâtiment de l'école.

Garder et accueillir l'ensemble des enfants de Reilhac dans notre groupe scolaire est aussi notre but prioritaire, car aujourd'hui bien souvent, la possible suppression de postes de professeurs des écoles reste une réalité et la commune ne serait sans doute pas épargnée en cas de baisse des effectifs dont le nombre se situe à ce jour à 75.

Je souhaite que les parents y restent sensibles en donnant une priorité à notre école.

C'est aussi dans l'intérêt de tous que la commune consent à faciliter cette politique en y consacrant une part très importante de son budget 125 251 € représentant environ 25.24 % de son fonctionnement global : qui s'élève à 496 163 €, et devient lui aussi difficile à équilibrer, les collectivités locales n'étant pas épargnées par une conjoncture défavorable et les baisses des aides de l'ETAT.

Le recours à l'impôt, nous ne l'avons pas privilégié et resterons sur cette position. Si par exemple, on prenait le produit des impôts locaux (les trois taxes) soit 286 584 €, on s'apercevrait que le budget de l'école représente 43 % de celui-ci. Il est bien certain que sur tous ces sujets nous devons rester vigilants.

Le Maire, son Conseil Municipal restent attachés au bon fonctionnement de l'école Auguste Bancharrel, qu'ils assurent de leur soutien, selon les moyens de la commune et remercient l'ensemble des professeurs des Ecoles, le personnel mis à disposition par la commune pour leur travail, leur dévouement et leur conscience professionnelle.

L'Adjoint aux Finances et à la communication
André Freyssié

COMITÉ DES FETES REILHAC



Ce début d'année débutait par la traditionnelle rencontre autour de la galette. dès janvier, notre équipe s'est mise au travail pour préparer... la fête patronale. Recherche de sponsors pour la réalisation de la maquette du programme. Mais pour réaliser la maquette, fallait-il avoir établi le programme de la fête. Une quinzaine de réunion pour la mise en place de cette fête avec nouveaux spectacles, recherches de lots pour la tombola et les enveloppes.



Le programme réalisé, ce fut la tournée des villages pour la distribution auprès des habitants que nous remercions pour leur accueil et leur générosité pour la quête qui contribue à la gratuité des spectacles.

Les derniers préparatifs terminés, les yeux rivés sur les prévisions météo incertaines jusqu'au jour J, le Comité des Fêtes était à pied d'œuvre pour présenter la fête de la Saint Laurent.

Comme de coutume, les pétanqueurs reilhacois ont ouvert les hostilités avec 126 participants le vendredi soir. Ce concours se terminait tard ou tôt dans la nuit pour connaître les vainqueurs. En attendant, les stands buvette et sandwichs/ frites réconfortaient les perdants et les futurs vainqueurs dans une humeur plutôt joyeuse. La fête se continuait le samedi avec cette fois-ci un concours de



pétanque ouvert à tous et auxquels 90 doublettes se sont disputées la première place qui a été contrariée par l'orage qui s'est manifesté avant la fin du concours.

Entre temps et pour la troisième année, la course cycliste « Challenge de la Vallée de l'Authre » organisée par l'ACVA a pris place au départ devant la salle polyvalente. Le circuit terminé, après avoir été applaudis et encouragés par les spectateurs venus



nombreux le long du parcours, la remise des lots effectués, un vin d'honneur offert par la municipalité réunissait tout ce petit monde en présence du maire, Jean Pierre PICARD, de l'adjoint à l'animation, Maurice LABERTRANDIE ainsi que des représentants de l'ACVA et du Comité des Fêtes. A noter le nom du vainqueur Jean Paul BARROSO qui a reçu le trophée Louis FAUGERE remis par ses petites-filles.



Courses à sacs, courses à l'œuf et divers jeux ont aussi été de la partie pour les plus jeunes qui s'en sont donnés à cœur joie. La nuit tombée, rendez-vous était donné place de la mairie pour assister au spectacle de Patrice Robert avec ses imitations légendaires.

COMITÉ DES FETES REILHAC



Audio Music Light terminait la soirée avec une soirée disco sous une tempête de neige.... Moment attendu pour un public assidu et venu nombreux malgré la météo qui n'était pas avec nous. Samedi s'est terminé sous la pluie, dimanche est arrivé avec un beau soleil qui a donné du tonus à l'équipe du comité des fêtes, malgré quelques passages nuageux... Après l'installation des plus courageux au vide-greniers, l'installation d'un stand de vente de pâtisserie par les aînés ruraux [qui ont connu le succès habituel avec les pâtisseries faites « maison », la



messe de la Saint Laurent et le dépôt de la gerbe au monument aux morts par le Maire, Jean Pierre PICARD en présence du Conseiller Général, Jacques MARKARIAN, des membres du Comité des Fêtes, la foule s'est dirigée vers le vin d'honneur offert par la municipalité orchestré par nos deux accordéonistes, Messieurs ARGUEYROLLES et LAPOUBLE, toujours fidèles au poste. C'est vers 15 H qu'un mouvement

aux jeux inter-potes orchestrés par Maurice LABERTRANDIE et Serge FOUR. Place aux jeunes pour le tir à la corde, la course à la brouette et d'autres jeux qui ont laissé place à des fous rires et des moments de rigolades.

En suivant, ce sont 22 vélos qui sont venus fleurir la place. Chaque enfant a présenté son vélo qu'il avait fleuri avec l'aide précieuse des parents. Une belle farandole.



foule s'est fait ressentir à l'approche du spectacle des digitales Ytracoises qui ont défilé jusqu'à la maison de retraite. Après un spectacle devant la résidence, à la grande joie des résidents et du public venu nombreux, les majorettes sont revenues vers le bourg pour présenter un nouveau spectacle. Puis ce fut le temps d'assister



COMITÉ DES FETES REILHAC



Toutes ses activités ont amené l'heure de l'apéritif avant de prendre le repas confectionné par l'équipe de Mr RAULHAC. C'est ainsi que 300 personnes ont dégusté le pavé de bœuf accompagné de la traditionnelle truffade.

La soirée se terminait par le spectacle de PATRICE PERICARD avec un hommage à Joe DASSIN puis comme de coutume, c'est le feu d'artifice qui s'est fait un peu attendre, qui a clôturé cette fête pour remercier tous les participants venus nombreux aux spectacles gratuits.

La fête terminée... Quelques jours de repos pour récupérer et notre équipe s'engage dans une nouvelle manifestation : la Fête du pain. En trois semaines, le tour était joué. Qui dit fête du pain, dit four à Reilhaguet... Après un appel aux bonnes volontés, une vingtaine de personnes de Reilhaguet se sont retrouvées avec nous pour préparer cette journée.

La pâte à pain confectionnée par Mr PRAX de Laroqueville, la surveillance de la cuisson par Philippe LEYMARIE, la confection des tartes et le repas orchestrés par Jacqueline, Christiane,



COMITÉ DES FÊTES REILHAC



Renée, Isabelle, Sylvie, voici le programme de cette journée, un jour envieux considérant la météo plus que clémente pour un soir de septembre. 125 convives se sont retrouvées autour du gratin dauphinois cuit au four de Reilhaguet. Quel régal ! Merci aux participants, aux habitants de Reilhaguet et cuisstots pour leur aide à l'organisation de cette belle journée.



Puis ce fut l'heure des bilans et le Comité des Fêtes s'est réuni le 21 novembre en Assemblée Générale en présence de Jean Pierre PICARD, Maire de REILHAC, de Maurice LABERTRANDIE, adjoint à l'animation, de Francis VERNET, Conseiller municipal actif au sein de l'association, sous la présidence de Daniel BLANDIN, Président du Comité des Fêtes. Après un bilan moral et financier très satisfaisant présenté par le président et la trésorière, les participants se sont retrouvés autour d'un repas servi au Prado par Monsieur ARNAL.

A noter, cette année, un bilan financier pour la fête plus qu'honorable puisque il ressort un bénéfice de 1 700 € malgré des dépenses en augmentation : spectacles supplémentaires et montant des



en augmentation, location de parquet... et surtout les aléas de la météo du samedi soir. Bénéfice du

en grande partie à une organisation et une motivation des membres du Comité des Fêtes, à la générosité des habitants de Reilhac lors de la quête, aux sponsors sollicités de plus en plus mais qui répondent toujours présents, mais aussi grâce aux soutiens financiers et logistiques de la commune de REILHAC par ses subventions, le prêt de matériel et la mise à disposition des services municipaux pour faire de ses trois jours une fête patronale....

Merci également au soutien du Conseil Général par l'intermédiaire de Jacques MARKARIAN, Conseiller Général, à la ville d'Aurillac pour la mise en place du matériel loué.

PERE NOEL ET TOMBOLA DE NOEL.

Depuis quelques années, le Marché de Noël était l'occasion de se retrouver pour une journée conviviale en compagnie d'exposants venant proposer leurs produits.

Cette année, devant le nombre important de marchés de Noël aux alentours, le Comité des Fêtes a proposé une nouvelle formule et a laissé place à la tombola de Noël en présence du Père Noël.

Rendez-vous était donc donné le vendredi 16 décembre à partir de 18 H 30 avec l'arrivée du Père Noël pour la découverte de la crèche. La météo n'étant pas de la partie, le mois de décembre oblige, tout ce petit monde s'est retrouvé à la salle polyvalente pour la distribution de friandises et cadeaux par le Père Noël dont l'arrivée n'est pas passée inaperçue, car remorqué par un tracteur passant par là... non sans avoir essayé plusieurs cheminées mais sans succès, auraient-elles changé de diamètre, ou peut être à cause du vieillissement du Père Noël... Quelle histoire pour nous les terriens... Enfin l'inquiétude des enfants s'est estompée à la vue du panier bien garni.



Tandis que certains levaient leur verre, une odeur d'oignons venait de la cuisine (on est jamais tranquille...) où s'affairaient quelques lutins (lutines) à la préparation de la soupe au fromage dégustée par une soixantaine de convives. Le tirage de la Tombola s'est déroulé pendant le repas. Puis ce fut le tirage du lot n° 1 : le vélo. Une belle surprise pour notre gagnant : Bernard LAVEISSIERE. Merci à tous les participants à cette manifestation, aux membres du comité des fêtes qui en deux semaines seulement ont réussi à vendre 750 tickets de tombola et surtout un grand merci aux personnes qui ont joué le jeu.

La trésorière
Chantal Juillard

REPAS DU PERSONNEL



REPAS DU PERSONNEL



Comme chaque année le personnel de la commune en présence des élus a organisé son repas confié à un traiteur à la salle des Fêtes. Cette manifestation qui se déroule dans une grande convivialité permet à l'ensemble des intervenants pour la mairie de se retrouver et tout simplement de tisser des liens d'Amitié et de mettre parfois « sur la table » les problèmes rencontrés dans leurs mission et aussi. les bons moments vécus.

L'adjoint
André Freyssinier

ACCEUIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Environ tous les deux ans le Maire et son conseil Municipal s'adressent aux nouveaux venus dans la Commune, le 21 Octobre 2011 cela concernait tous ceux qui se sont installés depuis 2008 et qui ont décidé de vivre à Reilhac .Cela permet de créer un lien pour ces nouveaux habitants mais en même temps de se familiariser avec les Elus et l'ensemble du personnel

Venus en grand nombre ils ont été accueillis à la salle polyvalente ou le Maire Jean Pierre Picard entouré de ses Conseillers et du personnel leur a souhaité la bienvenue.

« Mesdames, Messieurs, chers amis,
Merci d'avoir répondu présents à notre invitation. Je suis très heureux et très honoré de vous souhaiter la bienvenue dans Notre commune qui est désormais la Vôtre. En vous installant à Reilhac, je suis certain que vous avez fait le bon choix, nous bénéficions ici d'un environnement très agréable, à deux pas de la ville sans en avoir les désagréments. Comme vous avez pu le constater déjà, REILHAC est un village qui est toujours en mouvement, soit, par les réalisations communales ou les nombreuses animations organisées par les associations.

Un maire quelle que soit la taille de la commune dont il a la charge se doit de créer, mais aussi de garder le contact avec ses administrés, c'est pourquoi il est de mon devoir de vous convier à cette petite réception voulue par le Conseil Municipal afin de mieux nous connaître.

Je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les Reilhacois pour vous dire que nous nous réjouissons tous de votre

venue, de la vie que vous apportez à notre commune et que vous aurez du plaisir à y vivre.

Notre souhait le plus vif est que vous vous intégrez très vite et vous vous sentiez chez vous. Ce qui est déjà fait certainement pour beaucoup d'entre vous.

En tout cas, sachez que vous pouvez compter sur la municipalité pour vous y aider ainsi que sur le personnel communal et les nombreuses associations prêtes à vous recevoir.

Pour que mon propos ne soit pas trop long, je ne vais pas énumérer tous les services à votre disposition sur la commune de REILHAC, pour cela, un bulletin municipal est à votre disposition. N'hésitez pas également à consulter les services administratifs à la mairie. Sachez que nous sommes à votre disposition et à votre écoute.

Je vais donc laisser les Reilhacois que nous sommes tous, bavarder tranquillement ensemble. Prenez votre temps...

Et comme il est difficile de parler longtemps entre amis sans se rafraichir, nous avons à votre disposition un petit buffet préparé par les élus et les employés communaux.

Une nouvelle fois, merci d'avoir choisi REILHAC pour y vivre. »

Enfin avant de lever le verre de bienvenue, le Maire présentait un par un les membres du Conseil Municipal et du personnel.

L'adjoint
André Freyssinier

FETE DU PAIN A REILHAGUET



La fête du pain habituellement est organisée par l'Association des chasseurs, et cette année celle-ci ne pouvant pas en assurer la mise en place c'est le Comité des Fêtes qui a bien voulu s'en charger.

Mais la tradition est restée de mise, maintenant cette manifestation est devenue incontournable, pain et convivialité en restent les deux éléments essentiels et c'est ce que le Comité des fêtes a bien compris car le four banal n'a pas connu beaucoup de repos durant ces deux jours 9 et 10 Septembre, chauffé plusieurs jours à l'avance, il faut savoir respecter la méthode des anciens qui ne s'acquière d'ailleurs que par la pratique et il faut savoir que la maîtrise du four à bois n'est pas à la portée du premier venu. Il doit être en phase optimum sur le plan température « ni trop ni pas assez » à vous de juger... pour recevoir la pâte spécialement préparée et mise en boule, pour répondre aux vrais critères du pain bis et la aussi la facilité est exclue... Tout cela relève d'une affaire de spécialistes et les responsables du comité avaient tapé à la bonne porte, ce sont Mr Prax et Philippe Leymarie qui ont assumé cette responsabilité avec beaucoup de brio et de dévouement, mais sans nous en donner la recette...



Pas besoin de jugement d'expert, l'odeur du pain chaud et des tartes ces

deux jours ont contribué et décidé de nombreux visiteurs de Reilhac mais aussi des communes voisines et encore des vacanciers, à se laisser convaincre pour faire une brèche au porte monnaie et prouvé ainsi le bien fondé de la réussite de ces belles tourtes dorées, mais aussi en même temps d'encourager à poursuivre cette tradition.

Mais le Comité n'a pas non plus lésiné sur l'animation, principalement le dimanche ou la Pastourelle requise à cet effet, a su par les danses et chansons, encouragée par l'accordéon et la cabrette, divertir de nombreux visiteurs et leur permettre la aussi de voyager dans la tradition et de goûter au folklore auvergnat.

Un folklore toujours aussi riche et sur la petite place du hameaux de Reilhaguet, on peut le dire que ce n'est pas habituel, même si cela laissait apparaître un mariage heureux avec l'odeur du pain traditionnel et des tartes...

Satisfaits et ravis on peut le dire, tous ceux qui ont parti-

cipé a ces bons moments n'étaient pas pressés de partir, car ils savaient que tout cela allait se terminer devant des tables bien garnies ou la encore les ingrédients n'avaient pas été choisis au hasard et restaient bien ancrés dans la confection ancienne, même les produits de la vigne tenaient bien leur place... (ils n'étaient pas de la dernière année...) attention les régimes... mais, une fois de temps en temps, reste aussi de coutume.

Belle journée de convivialité. Merci à l'ensemble des bénévoles et des membres du Comité des fêtes qui en ont assuré l'organisation mais aussi un signe particulier à tous les habitants de Reilhaguet qui par leur implication ont largement contribué à la parfaite réussite de ces deux journées et qui leur ont valu les Remerciements quelques jours plus tard, le 29 Septembre, du Maire Jean Pierre Picard, du responsable de l'animation Maurice Labertrandie, du Président du Comité Daniel Blandin et de la Secrétaire Chantal Juillard.

L'Adjoint aux Finances et à la communication
André Freyssinier



LE TILLEUL REILHACOIS

Pour la saison 2011, le TILLEUL REILHACOIS comptait 70 licenciés, dont 26 séniors masculins, 13 séniors féminines, 6 licenciés jeunes et 25 personnes handicapés des C.A.T de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac. Notre club est à ce jour le seul du Cantal a intégré ces personnes.

Notre traditionnel tripoux de début de saison, pour la remise des licences, a eu lieu chez Sylvie et Pascal. Merci de leur accueil et de leur aide pour la saison écoulée.

Au mois de Février, nous avons organisé un concours de belote, qui n'a réuni que 18 équipes. Courant Mars, nous avons convié les résidents de l'A.D.A.P.E.I a un repas au restaurant, afin de consolider un peu plus, l'amitié qui unit nos deux associations.

Début Avril, a eu lieu le challenge «JO FAUGERE - DANIEL DELORT», au boulodrome communautaire d'Aurillac .Ce concours disputé en triplettes, a réuni 45 équipes. Pour la première année, nous avons été contraints d'annuler la soirée «Moules frites », qui connaissait un grand succès les années précédentes, par un manque de participants. Notre club, toujours a la recherche de nouvelles manifestations, et n'étant pas défaitiste, prévoit pour 2012, deux soirées ouvertes a tous, dont une sur un nouveau thème : «soirée cochonne» et «soirée moules frites».

A NOTER DANS VOS AGENDAS !!!

Pour la deuxième année, les concours ouverts à tous l'été, ont connu un vif succès. Un vendredi sur deux, en alternance avec Marmanhac, le terrain de Reilhac, a accueilli jusqu'à 46 équipes, soit 92 joueurs. Ambiance et convivialité étaient au rendez vous lors de ces soirées, malgré l'étroitesse du terrain actuel. Ces concours seront reconduits pour l'été 2012, et ce, sur le tout nouveau terrain de pétanque, tant attendu. En effet, la commune de Reilhac a répondu positivement en donnant satisfaction à notre club et à nos attentes. A proximité du terrain de football, se trouve désormais notre nouveau terrain de pétanque, ainsi qu'un local mis à notre disposition. Il permettra d'accueillir dans de meilleures conditions, jusqu'à 80 équipes, sur un terrain réglementaire. Le club remercie la municipalité pour cette belle réalisation et promet de tout mettre en oeuvre, pour faire découvrir aux passionnés de pétanque, ce très bel outil... Un concours de pétanque, avec des membres de chaque associations, est d'ores et déjà prévu pour l'inauguration du terrain. Nous espérons aussi, avec l'accord de la municipalité, rendre un hommage au fondateur du club, Daniel DELORT, en plantant un tilleul aux abords du terrain.

Le 9 juillet 2011, s'est déroulée la cinquième édition de notre concours avec les personnes handicapés de l'A.D.A.P.E.I d'Aurillac. Cette année, a réuni 28 équipes, soit, 4 de plus qu'en 2010. Cette initiative ne faisant que progresser, ravie tous les participants et organisateurs. Il a été mis en place, un challenge en mémoire, de David COMBELLES, résident de l'A.D.A.P.E.I, trop tôt



disparu. David avait participé avec ferveur aux quatre précédentes éditions. L'émotion fut intense, pour tous les participants, lors de la remise du trophée, par les parents de David. Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir le député et président du Conseil Général du Cantal, Mr Vincent DESCOEUR. Ce dernier a félicité notre président et toute son équipe, pour cette initiative encore unique dans son genre sur le département, et nous a confirmé son soutien pour les futures éditions. Après les quatre parties de pétanque de l'après midi, la remise des nombreux trophées a eu lieu, en présence de Mr le Maire, Jean-Pierre Picard, accompagné de ses adjoints, messieurs Maurice Labertrandie, André Freyssinier, Bernard Laveissière et Francis Vernet. L'A.D.A.P.E.I était représentée par Mr Lucien Lalo, directeur général, et par Mme Evelyne Sclaffer, directrice adjointe du C.A.T d'Aurillac. Mr Michel Roques représentant le Comité Départemental de pétanque, a offert trophées et cadeaux aux participants. Plusieurs partenaires étaient également présents, tels



LE TILLEUL REILHACOIS



que Mr Alain Méreville, président du club de Marmanhac, Mr Didier Belaubre, artisan couvreur, qui nous ont offert de magnifiques trophées. Après l'intervention de toutes les personnalités, place au vin d'honneur et au tirage de la tombola. Cette année, nous avons vendu 1300 tickets et distribué plus de 90 lots, tous offerts par nos sponsors. Le

copieux repas servi par notre ami Michel Tourdes et son épouse Colette, a rassemblé 120 personnes et clôtura cette magnifique journée de plaisir, d'amitié, mais aussi d'un travail de longue haleine de la part des membres de notre club. Cette journée représentant aussi un budget de plus de 4000 euros, ne pourrait avoir lieu sans tous nos partenaires. Nous tenons donc à remercier la mairie de Reilhac, le conseil régional d'Auvergne, le conseil général du Cantal, la Caba, le Crédit Agricole, Groupama, les autres institutions, les artisans et commerçants, pour leur aide matérielle et financière ainsi que de leur soutien.

Au cours de la saison 2011, les licenciés du Tilleul Reilhacois ont participé aux différents championnats départementaux, avec peu de résultats particuliers. Le club avait aussi engagé 3 équipes dans le championnat des clubs : deux masculines et une féminine. Du côté des hommes, seule, une des deux équipes a manqué de peu la qualification pour les phases finales. Ces deux équipes disputèrent

aussi la coupe du Cantal. Une équipe atteignit la demie finale de la coupe du comité. Du côté des féminines, l'équipe championne du cantal, l'an passé, n'a pu conserver son titre. Quel dommage! Lors de l'assemblée générale du comité du Cantal de pétanque, Sophie Raffy et Didier Charbonnel ont reçu la médaille de bronze de la Fédération Française de Pétanque. Félicitations à tous les deux !

L'assemblée générale du club s'est tenue le 26 novembre, à la salle polyvalente de REILHAC en présence de Monsieur le Maire accompagné de quelques adjoints, Après l'intervention des membres du bureau pour les bilans moraux et financier, ce dernier étant plus que positif, Monsieur le Maire prit la parole pour nous exposer dans les détails le projet presque terminé du nouveau terrain de pétanque et Maurice Labertrandie, qui après avoir fait un petit historique du club, nous félicita d'être l'association la plus grande de la commune, en terme d'adhérents. Quelle grande fierté! Le bureau fut ensuite reconduit par vote des participants. Un vin d'honneur et un repas terminèrent cette assemblée.



Le Tilleul Reilhacois informe les internautes de la création d'un site depuis le début 2011, où l'on peut trouver diverses informations sur la vie du club.

www.petanque-reilhacoise.e-monsite.com

Pour cette nouvelle année, le président, les membres du bureau, et tous les licenciés, souhaitent une bonne et heureuse année à tous les habitants de Reilhac.

Quelques dates à retenir: 18 février repas soirée cochonne, 14 avril repas soirée moules frites, courant juin concours de pétanque avec membres des associations de Reilhac, 7 juillet concours avec les handicapés, et tous les vendredis de juillet et août avec le club de Marmanhac un concours ouvert à tous en alternance sur les deux communes.

Le Président
Jean Michel Larion

Le bureau

Pdt d'honneur : Picard Jean Pierre

Pdt actif : Larion Jean Michel

Vice Pdt : Valade Laurent

Secrétaire : Charbonnel Didier

Secrétaire adjoint : Raffy Sophie

Trésorière : Larion Martine

Trésorier adjoint : Delort Sébastien

Membres : Charbonnel Isabelle, Cheymol Bernadette, Lattes Jean marie, Cheymol Alain, Degout Alain

FOOTBALL CLUB REILHACOIS



Le 05 juin 2011, « nos jaunes et noirs », dirigeants et supporters du Football Club Reilhacois s'étaient donnés rendez-vous au stade du Couffour de Chaudes-Aigues à l'occasion de la première finale de Coupe Combourieu du club. Pour arriver à ce stade de la compétition, les hommes de Stéphane Rozière ont réalisé un long et beau parcours, éliminant tour à tour leurs adversaires et après la qualification pour la demi finale obtenue contre Villedieu (2-1), joueurs et dirigeants se sont mis à rêver de cette finale. Une marche restait alors à franchir face à nos voisins Crandellois. Ce fut certainement le match le plus difficile mais rien ne pouvait arrêter cette équipe et les Reilhacois arrachèrent une victoire précieuse 1-0 pour aller en finale.

Le jour « j », les Reilhacois, transcendés par l'enjeu, ont sans doute livré leur meilleur match de la saison, et la défaite 2-1 face à Pierrefort, équipe pensionnaire du championnat d'Élite, reste une énorme déception. Le déplacement des supporters en autocar, grâce à l'appui de la mairie, et leurs encouragements n'auront pas suffi à ramener la coupe sur la place mais la journée s'est terminée dans une belle ambiance autour d'un repas servi au siège chez Sylvie et Pascal.



Ainsi s'achève la saison 2010-2011, laissant des regrets à l'ensemble des équipes. En effet, les féminines, avec une seule défaite, terminent deuxième du championnat et auraient pu mieux figurer en Coupe du Cantal. L'équipe réserve de Frédéric Barbet et Pascal Felgines aurait pu prétendre à la montée en première division de District avec plus de régularité. Enfin, l'équipe fanion se classe quatrième du championnat de Promotion.

Cette saison, le F.C.Reilhac s'est doté de nouveaux panneaux publicitaires, dont l'inauguration au stade municipal a permis de remercier l'ensemble des partenaires du club (commerçants, artisans...) ainsi que la municipalité pour leur soutien financier indispensable au bon fonctionnement de notre association.



Serge Leybros a encore une fois été récompensé pour son dévouement au monde associatif par la médaille d'Argent du District de Football du Cantal.



Le traditionnel tournoi féminin sénior à 7 a eu lieu le 28 août dernier dans une ambiance chaleureuse. A noter, la première participation de l'équipe de Riom, qui s'engage en championnat à 7 la saison prochaine et la victoire de l'équipe corrézienne de Cublac pour la sixième édition du tournoi. L'Assemblée Générale s'est tenue le avec une bonne participation des joueurs bénévoles et des Reilhacois.

PHILIPPE BEGUET



CLUB CANIN CANTALIEN REILHAC



Comme tous les ans le club canin de Reilhac a organisé son concours annuel sur son terrain d'entraînement, situé sur la nationale entre Reilhac et Jussac.

Plus de trente chiens ont durant deux jours samedi et dimanche montré leur talent sous la houlette de leur Maîtres parfois un peu crispés, car le Maître ne doit pas oublier que c'est un concours, mais, cela sans rien enlever à leurs commandements clairs et incisifs afin que le chien montre tout son « savoir » acquis après de nombreuses heures et jours de dressage, avec précision et rapidité dans les diverses figures imposées par le règlement. Tout cela sous l'œil expert de l'Arbitre très pointilleux, à l'affût de la moindre faute, sûr de ses décisions avec au bout un jugement impartial.

Il faut aussi mettre en évidence le travail de « l'homme d'attaque » couvert d'un vêtement à toute épreuve qui calmement et imperperturbable subit les assauts du chien afin que celui-ci donne l'impression de défendre sans détour son maître en obéissant promptement aux commandements. Il me semble toutefois qu'un sentiment de complicité naît entre le chien et l'homme qui subit l'attaque. On peut les comprendre...

Les concurrents venus nombreux comme chaque année étaient bien du Cantal mais aussi des départements limitrophes et plus éloignés tels que ceux de la région de Lyon ou du Rhône.

Ce concours dont il semble que la réputation n'est plus à faire reste une manifestation importante pour le Club Canin de Reilhac qui montre sa capacité à organiser, à recevoir, à animer sur la commune, mais aussi de permettre à de nombreux adhérents de pratiquer et mettre en commun leurs plaisirs et leur attachements aux chiens.

Puis le Président Mr Dancie devant une table couverte de coupes et cadeaux remerciait tous les présents d'être venus nombreux, le Conseil Municipal de Reilhac pour la coupe offerte, son aide et la présence du Représentant du Maire André Freyssinier, des Sponsors, de l'Arbitre et ses collaborateurs, des Bénévoles du club, avant de donner la parole à Mr l'Arbitre chargé de donner les résultats, entouré par les concurrents un peu fatigués et leur Maîtres impatients de connaître leur classements.

La journée s'est terminée devant un vin d'honneur et beaucoup de convivialité.



Les principaux résultats :

- **Catégorie brevet** ont été primés ENNARK du Vierzonnais , berger allemand mâle à Mr Chautar Alain, et ELLES MERA du domaine de la Veyssière à Mme Durel Elisabeth, tous deux du club cantalien..

- **Echelon 1** : DARUK WAEREGHEM berger belge malinois à Mr Cordier Jean Claude du club du Quercy blanc (46)

- **Echelon 2** : ATHOS du Bois de Randan berger allemand mâle à Mme Rebuffat Monique de Ville sous Ajou (69) Catégorie RING

1 - Delta dit bodega des croisades de Tyam berger belge malinois mâle à Mr Richard Baptiste du club des amis du chien d'Orléans à Thiers(63)

2 -BALZAN B.A.M de la horde Valdegrienne à Mme Dubois Jeannine du club cynophile du Val de Saône (69)

3 - CKRUR B.A.M AU CLOS DE Champcheny à Mr Sanchez David du club canin Cantalien

Le Bureau

LES AMIS DE BROUSSETTE ACCA DE REILHAC



LES AMIS DE BROUSSETTE

Notre repas champêtre s'est déroulé le Dimanche 4 Septembre sous un soleil timide le matin puis éclatant et chaud tout le reste de la journée.

Nous remercions une fois encore « Fanfi Mas » et sa famille pour la mise à disposition de leur grand jardin qui a permis l'installation de deux chapiteaux et du matériel nécessaire, ainsi que l'ouverture de sa maison pour faciliter le service.

C'est grâce à toutes ces conditions réunies que nous nous sommes retrouvés anciens et nouveaux habitants autour d'un repas très convivial midi et soir préparé par les membres du bureau avec l'aide des bénévoles.

Les habitants du hameau tous réunis ont ressenti la joie de se retrouver dans une ambiance simple et familiale, qui rappelait « Le bon vieux temps » ou encore les villages avaient une âme et si on peut dire prenaient le temps de vivre.

Le bureau



ACCA de REILHAC

La saison de chasse 2011 – 2012 s'achève, notre effectif chasseur est à la baisse avec 27 adhérents.

SAISON DE CHASSE

7 chevreuils nous ont été attribués, comme l'année précédente. En fin de saison, quatre chevreuils ont été prélevés à la mi-décembre.

On peut remarquer que l'effectif chevreuil est à la hausse, et la réalisation du plan de chasse devrait se terminer sans difficulté! Pour cette année 2011.

Nos relations avec les exploitants sont bonnes et nous les en remercions. Comme les autres années chaque exploitant agricole recevra son morceau de venaison.

REPEUPLEMENT

En ce qui concerne les perdreaux, et les faisans le repeuplement vient de se terminer, quelques uns sans doute rencontreront quelques dangers, renards ou martres durant la nuit, pour l'éviter ce n'est pas facile. Malgré quelques inconvénients la saison peut être considérée comme bonne.

Par contre le lièvre semble fortement en baisse sur notre territoire. Pour essayer d'y palier 4 couples d'Europe centrale viennent d'être lâchés sur notre commune. Nous souhaitons qu'ils puissent se reproduire sans embuche. Nous pourrions en juger la saison prochaine.



Un groupe de chasseurs Reilhacois

FÊTE DU PAIN

Après une année sabbatique en 2011 où nous n'étions pas disponible pour l'organiser nous avons confié cette tâche au Comité des Fêtes. Elle sera organisée par notre ACCA, pour les 7 et 8 juillet 2012.

Le banquet traditionnel des chasseurs n'est pas renouvelé pour 2012.

Le bureau de la chasse

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE REILHAC



Après deux mois d'évasion et de repos une nouvelle année sportive a débuté mi septembre.

Les bienfaits du sport sont connus et reconnus.

Le sport-santé repose aussi sur le bien être et la connaissance de soi mais le sport est aussi un puissant facteur de cohésion sociale et d'apprentissage de la citoyenneté.

Le but de la section, affiliée à la FFEPGV est de présenter une activité physique pour tous encadrée par une animatrice diplômée.

« Gigi », notre animatrice assure des cours diversifiés : réveil musculaire, cardio, stretching, Pilates, step, équilibre et mémoire pour les seniors et adultes. Quant aux cours enfants 3-6 ans, le côté ludique est toujours privilégié et une licenciée bénévole apporte son aide.

La section compte 45 licenciés : 32 adultes et seniors et 13 enfants.

Le 27/05/2011 l'assemblée générale a eu lieu en présence de plusieurs élus, de la présidente du CODEP et de nombreuses adhérentes. Les rapport moral et financier ont été présentés et votés puis les projets et les questions diverses ont suivi. Un repas a clôturé la soirée dans la bonne humeur !!



Le 29/10/2011, un thé dansant a réuni pour la 3^e année les amateurs de danse qui se sont retrouvés autour d'une soupe au fromage avant de se séparer.



Le 13/12/2011, les enfants ont présenté à leurs parents et famille un petit spectacle en compagnie des adhérentes seniors et ont été récompensés par un goûter. Comme chaque fin d'année, la section senior s'est réunie autour d'un repas, tandis que la section adulte a préféré se régaler avec des crêpes et des beignets en février.



Une nouvelle fois, merci aux adhérentes de participer à la vie de l'association, à la municipalité pour son soutien, au conseil général, à la jeunesse et sport et au crédit agricole.



Horaires des cours :

- cours enfants 3-6 ans : mardi de 16h 45 à 17h 30
- cours adultes : vendredi de 20h à 21h
- cours seniors : mardi de 10h 30 à 11h 30

Le bureau

Présidente : Christiane SOUBRIER
 Vice présidente : Nathalie BROUSSE
 Secrétaire : Odette MONTERGOUS
 Secrétaire adjointe : Michèle ALRIC
 Trésorière : Patricia DAULHAC
 Trésorière adjointe : Juliette LAPOUBLE

La Présidente
 CHRISTIANE SOUBRIER

CLUB DES AINES REILHAC NAUCELLES



L'année 2011 a compté 14 goûters

- 6 janvier galettes des rois
- 7 février goûter crêpes confectionné par les dames du conseil d'administration donc nous les remercions, le goûter est offert par le club.
- Un séjour dans les Pyrénées et Gers le 21-22-23 Mai, nous avons visité le cirque de Gavarnie, le pont d'Espagne, Cauterets, Viste des Armagnacs, Ryst Dupeyron
- 9 juin nous prenions la route pour découvrir les fermes du Moyen-âge de Xaintrie et nous avons mangé au Rendez-vous des pêcheurs à STMerde-de-Lapleau.
- 29 septembre nous reprenons la route pour Drugeac pour une sortie Vélo-rail et repas au Baillage à Salers par une journée bien ensoleillée.



Pour la fête de Naucelles et Reilhac nous avons fait une vente de pâtisseries qui est source de revenu. Le club remercie toute personne qui a participé par la confection de gâteau ou par l'achat
 Dans l'année nous avons partagé ensemble 4 repas à Naucelles ou Reilhac
 - 17 février repas carnaval avec déguisement

- 31 mars repas de printemps
- 26 mai repas de fête des mères et pères à cette occasion nous avons eu le plaisir de fêter:
- Des noces de diamants : Yvonne et André Deféliquier
- Des noces d'or : Denise et Pierre Boy, Jeannette et Jean Guilbaut, Andrée et René Teulière
- 29 octobre repas d'automne

Pour l'année nous avons enregistré la venue d'une dizaine d'adhérents
 Toutes les personnes qui désirent rejoindre le club seront les bienvenues et seront accueillies avec grand plaisir

- le Jeudi 8 décembre a eu lieu l'Assemblée Générale à Naucelles qui a regroupé de nombreux adhérents. Le bureau n'a pas été reconstitué par manque de candidats (6 administrateurs démissionnaires) une Assemblée extraordinaire aura lieu ultérieurement.

Suite à l'assemblée le repas de Noël a été servi à 95 personnes.
 Le club vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'Année .

Suite au nouveau bureau mis en place à l'Assemblée Générale du 5 Janvier 2012

En voici la composition :

- Présidente : Mme Meydiou Jeanne
- Vice Présidente : Mme Laviaille Marie-Louise
- Trésorière : Mme Gasquet Jacqueline
- Trésorière Adjointe : Mme Gracia Simone
- Secrétaire : Mme Astorg Paulette
- Secrétaire Adjointe : Mme Meilhac Monique

Le bureau

CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

« C'est le 21 octobre 2011 que s'est réuni le Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes de l'Automne. Après avoir souhaité la bienvenue aux administrateurs, le Docteur Henri LANTUEJOL, Président de l'Association, a donné la parole à Madame BERRUYER, Directrice Générale.

Cette dernière a fait lecture aux membres du Conseil des propositions budgétaires pour 2012 pour l'ensemble des EHPAD que gère l'Association.



En effet, les Cités Cantaliennes gèrent actuellement 11 EHPAD et 4 Unités d'Accueil Familial ce qui représente 756 lits et plus de 400 salariés en contrat à durée indéterminée.
 Le budget de fonctionnement pour

l'ensemble des maisons de retraite s'élève à plus de 24 Millions d'euros. Il faut rappeler que les Cités Cantaliennes ne sont pas propriétaires des bâtiments et sont donc locataires, les propriétaires étant soit l'OPH15, soit les municipalités comme cela est le cas pour Reilhac

Concernant les Prés verts, le budget demandé est de 1 285 421 euros pour l'hébergement, 365 010 euros pour la section dépendance et de 760 503 euros pour la section soins, soit un budget total de 2 410 934 euros. Le prix de journée devrait augmenter de + 1.97% mais il est soumis à l'approbation du Conseil Général ».

La directrice
 Mme Berruyer



MAISON DE RETRAITE RÉSIDENCE LES PRÉS VERTS



En ce début d'année 2012 deux nouvelles animatrices sont venues compléter l'équipe de professionnels de la maison de retraite.

Comme tous les ans nos résidents ont participé aux olympiades des personnes âgées à AURILLAC malheureusement avec moins de réussite que l'année passée pour notre équipe, puisque ils ont terminé à la 16 eme place contre troisième en 2010, mais l'essentiel est d'avoir participé et que cette journée reste un moment de partage et de convivialité pour tous.

L'établissement a également organisé son désormais traditionnel pique-nique, qui avec le beau temps cette année, a été un grand succès, tous, résidents et invités ont apprécié, les grillades qui leurs ont été proposées pour ce repas champêtre.

Les résidents ainsi que les enfants du personnel ont également eu la visite du Père Noël et pour égayer cette manifestation un clown avait été invité. Visite aussi bien attendue par les petits que les grands. Au chapitre des rencontres plusieurs, autres animations ont été proposées aux résidents comme le spectacle de Togo Tempo, Chanson de toujours, Michel Fougeroux ou les animations avec Animado 15, la retraite sportive de Jussac.

En plus de ses animations ponctuelles toutes les semaines trois ateliers viennent rythmer la vie des résidents, un atelier Peinture avec Monsieur JOSEPH, un atelier Gymnastique avec Ghislaine BOUDOU et un atelier poésie avec Madame DUVAL.

A noter que la dernière réunion du conseil de vie s'est déroulée le 14-11- en présence de Mr Berthet Directeur ou de nombreux sujets ont été traité dont la création d'une amicale au sein de l'établissement.

Pour offrir encore plus d'animation à nos résidents l'établissement souhaite la création d'une association « Amicale des Résidents ». Ce genre d'association existe déjà dans beaucoup de maisons de retraite. Elle permettrait d'organiser de nouveaux ateliers pour nos résidents, (atelier mémoire, décoration du bâtiment, promenades...), de renforcer le lien entre la maison de retraite et l'extérieur, d'inscrire l'établissement dans son bassin de vie, mais également de récolter des fonds grâce à des manifestations telles que des lotos, des pique-niques... pour



financer l'organisation d'autres animations. Pourront adhérer à cette association, aussi bien les familles que les professionnels et les personnes qui souhaitent apporter leur contribution au bien être des résidents et donner de leur temps à nos aînés. Une réunion d'information aura prochainement lieu dans l'établissement, toutes les bonnes volontés seront accueillies avec plaisir à cette occasion. Les personnes intéressées par ce projet peuvent également venir prendre des renseignements auprès des animatrices de l'établissement.

Le Directeur, Mr Berthet



ANCIENS COMBATTANTS



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE NAUCELLES ET REILHAC

L'association est affiliée à l'union fédérale des anciens combattants ainsi qu'à la fédération des combattants et prisonniers de guerre tant sur le plan national que départemental.

Les principales activités de l'association sont le 8 Mai et le 11 Novembre ou nous invitons les autorités des deux communes ainsi que la population à participer à ces célébrations afin de saluer la mémoire de nos soldats et victimes de guerre morts pour la patrie.

Notre assemblée générale a eu lieu le 4 janvier 2011, où nous nous sommes retrouvés entre anciens combattants et sympathisants ainsi que les conjoints, après le compte rendu de l'année et le rapport financier nous avons dégusté la galette des rois et

passés un bon après-midi entre amis.



Le 8 Mai 2011 belle journée du souvenir la messe avait lieu à Naucelles, après la cérémonie au monument aux morts

Monsieur le Maire a remis le diplôme d'honneur D'anciens combattants de l'armée française 1939-1945 à Mr RIGAL Marius, puis nous nous sommes retrouvés anciens combattants et sympathisants ainsi que



Messieurs les Maires des deux communes qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation au restaurant «le Prado» à Jussac pour un repas en toute amitié.

Le 11 novembre 2011, c'est par un temps printanier que se sont déroulées les cérémonies, après la messe à Marmanhac le repas de l'amitié avait lieu cette année au restaurant scolaire de Naucelles en compagnie de Messieurs les maires de Naucelles, et Reilhac ainsi que le Père Jean-Marie TETIKA curé de la paroisse



et quelques conseillers des deux communes.

Puis en fin de repas, Louis Peyrat a bien voulu, habitude oblige, jouer quelques airs d'accordéon comme il sait toujours le faire pour le plaisir de tous.

Félicitations à ces dames de la cantine, qui sous la baguette de Séverine nous ont préparé un succulent repas, présenté par une magnifique déco c'est vraiment du professionnalisme, merci Séverine, Annie et Reine-Marie, de votre dévouement. Merci Monsieur le Maire de Naucelles pour cette journée du souvenir.

Cette année, trois membres de l'association nous ont quittés Mr POIGNET au mois de Février, Mme ESPARGILLIERE au mois de Mars, et Mr RIEU le 14 octobre à ces familles nous renouvelons nos sincères condoléances. A Noël un colis sera attribué à ceux qui pour raison de santé n'ont pas pu assister à nos activités.

Le Président
Louis Peyrat



ANCIENS COMBATTANTS



LES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN DE LA VALLEE DE L'AUTHRE EN ASSEMBLEE GENERALE A JUSSAC

C'est à Jussac le 20 Mars, que le comité des anciens d'Algérie de la vallée de l'Authre tenait son Assemblée générale.



Il revenait au Président Louis Plestan d'ouvrir la séance et de souhaiter la bienvenue aux nombreux participants et de saluer la Présence du Maire de Jussac Jean Claude Maurel qui avait mis à disposition la salle ainsi qu'aux représentants des Maires de Naucelles, Mr Gaston et de Reilhac André Freyssinier et du Président Robert Toulouse Représentant le Comité Départemental. Il présentait son rapport d'activité suivi du rapport de trésorerie de Pierre Belaubre.

Bilans positifs, le premier reflétant de nombreuses actions menées toute l'année et le deuxième un résultat sans surprises, mais avec une légère baisse due aux interventions plus nombreuses pour les actions sociales : dons attribués au fonds de solidarité, visites aux malades hospitalisés etc.... Mais aussi au nombre de manifestations un peu moins importantes que l'année précédente, celles-ci ayant pour but d'alimenter la caisse. Les deux rapports étaient votés à l'unanimité.

Puis venait le tour de Robert Toulouse, Tuteur du Comité, de prendre la parole concernant les revendications et les quelques avancées obtenues par la F.N.A.C.A, encore timides par rapport aux demandes des Anciens Combattants, la principale concernant les retraites.

Louis Plestan et Charles Bonnot qui avaient pris la présidence en 2009 ont souhaité se retirer pour raisons personnelles tout en restant au bureau, c'est ainsi que Roger Peyrat faute de candidats à la Présidence et bien connu pour l'avoir déjà exercée durant plusieurs années se dévoue pour assurer cette responsabilité. Il reprend donc le relais, car son vœux et ses objectifs prioritaires sont d'assurer la continuité du Comité.

Le nouveau bureau élu :

Président : Roger Peyrat

Secrétaire : Louis Plestan

Trésorier : Pierre Belaubre

Trésorier adjoint : Monpessin

Affaires Sociales : Madeleine Canche, Jeannine Guillemain.

Le Comité de gestion reste le même avec Robert Cassan sur la commune de Reilhac.

Pour 2012 L'Assemblée Générale devrait avoir lieu à Laroquevielle le 18 MARS suivie de la messe et dépôt de la gerbe au monument, le traditionnel repas se tiendra à Jussac.

Pour le 19 MARS il est prévu un rassemblement à Aurillac pour marquer le 50^{ème} Anniversaire du cessez le feu en Algérie.

En ce qui concerne les animations elles sont sensiblement en baisse, sans doute dues à l'âge des Anciens, mais ce n'est sans doute qu'un passage, car tous les Anciens Combattants restent très attachés aux cérémonies du 19 Mars, 8 Mai et 11 Novembre et leur satisfaction seraient de pouvoir attirer davantage de jeunes à ces manifestations afin de perpétuer le souvenir de ceux qui souvent ont souffert ou payé de leur vie, pour notre Liberté

Puis l'ensemble des anciens AFN entourés de nombreux habitants des communes Naucelles, Jussac, Reilhac se sont retrouvés devant la plaque du 19 Mars 1962 date de la fin de la guerre en Algérie, pour se rendre ensuite devant le monument aux Morts de JUSSAC en présence des diverses personnalités.

Enfin, à la salle des fêtes de Naucelles plus de 100 convives se sont retrouvés pour déguster un bon menu assuré par le restaurant Molina de Jussac. Et c'est le nouveau Président Roger Peyrat qui cette fois-ci prenait en main l'accordéon et permettait dans la convivialité aux anciens de pratiquer la danse jusqu'en fin d'après midi.

POUR LE BUREAU
Roger Peyrat



ECOLE DE FOOT

GROUPEMENT VALLÉE DE L'AUTHRE



• Bilan Sportif

La saison 2010 / 2011 a été plutôt mitigée du point de vue des résultats. Les U19 ligue Auvergne ont obtenu leur maintien en Promotion d'Honneur (9^{ème}). Les U17 qui évoluaient également en PH ligue se classent 13^{ème} et vont quant à eux regagner le championnat départemental. De leur côté, les U15 district ont terminé à une honorable seconde place derrière Aurillac, puis les U13 à 7 ont remporté la finale de la Coupe du Cantal à St-Mamet. En ce qui concerne nos jeunes pousses (U7 à U11), ils ont fièrement arboré les couleurs de l'entente sur tous les terrains du département, lors des différents plateaux et tournois.

• Saison 2011-2012

Une petite modification est intervenue au sujet de l'appellation de notre école de foot, qui est désormais reconnue comme groupement. C'est pourquoi nous serons représentés sous le nom de « Groupement Vallée de l'Authre ». Malheureusement, nous ne nous n'afficherons pas au niveau régional cette année, étant donné les effectifs insuffisants dans la catégorie U19. Les engagements pour cette saison sont donc les suivants =

- 4 équipes U6-U7 (21 licenciés) : Jacques LAPORTE / Hervé TOUBERT
- 4 équipes U8-U9 (28 licenciés) : Laurent LAPIE / Patrice GARRY
- 2 équipes U10-U11 (20 licenciés) : Bruno POWAREZIK / Paul TOTY
- 2 équipes U12-U13 (23 licenciés) : Albert FEL / Stéphane COUBETERGUES
- 1 équipe U14-U15 (17 licenciés) : William JUILLARD
- 1 équipe U16-U17-U18 (15 licenciés) : Pascal MARTIAL



• Objectifs et Manifestations

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue en juin dernier à Marmanhac, un nouveau bureau a été constitué. Il se compose de :

- Christian BOUYGE et Fabrice GAUTHIER = Co-Présidents
- Bruno BONNET = Secrétaire
- Patrice GRELON = Secrétaire Adjoint
- Patrice BERTHUIT = Trésorier
- William JUILLARD = Coordonnateur

L'objectif prioritaire de notre association est avant tout de venir chercher du plaisir et de permettre au plus grand nombre de s'épanouir à travers la pratique du football. Ceci est possible seulement si nous adhérons ensemble aux mêmes valeurs (le respect, la passion et la collectivité). De nombreux projets sont en perspectives (tournois, soirées, sorties et autres manifestations diverses). A savoir que ces événements se dérouleront dans chacune des communes du Groupement. Pour 2011 participation opération ballon avec donateurs de sang.

A Propos du Tournoi en salle, il se déroulera cette année les 25 et 26 février 2012 au gymnase de Naucelles. Celui de 2011 a connu un très bon succès.



Enfin, nous tenons à remercier la totalité des acteurs de notre association. Tout d'abord les municipalités, pour leurs aides financières et la mise à disposition de leurs infrastructures ; les partenaires grâce auxquels nous pouvons organiser nos différents événements ; les parents qui nous accompagnent chaque week-end ; et enfin les dirigeants, éducateurs et bénévoles, pour leur énergie et leur motivation, sans lesquels nous ne pourrions pas fonctionner de manière convenable.

Nous vous présentons avec l'ensemble de nos jeunes joueurs, tous nos vœux de santé et de bonheur pour l'année 2012.

Christian BOUYGE – Fabrice GAUTHIER,
Co-Présidents.

AMIGAU



AMIGAU a débuté sa saison 2011 à REILHAC.

Son siège social : AMIGAU 8 rue des Aubépines 15250 REILHAC

Tél : 04 71 47 26 61

Adresse email : cailloux15@voila.fr

A pour but de faire revivre les motos de nos ancêtres en vue de randonnées et expositions.

Si vous possédez la moto de votre père ou grand père et aimez parcourir notre région et autres vous êtes les bienvenus

L'association AMIGAU remercie tout d'abord la municipalité de REILHAC, pour la subvention qui lui a été accordée.

Deux manifestations ont été organisées pour la saison 2011.

LE 8 MAI /avec notre exposition motos anciennes, 70 machines ont été présentées. Merci à tous les amateurs de motos anciennes et participants à cette manifestation.

LE 29 MAI nous avons organisé notre sortie annuelle de motos anciennes.

35 personnes de plusieurs régions ont assisté à cette ballade autour des lacs, superbe ballade de 110 km sous un temps radieux à sillonner nos petites routes cantaliennes. Retour à REILHAC à 17 h pour le pot de l'amitié et remise de récompenses.

Bilan satisfaisant pour notre première année.



Quelques dates à retenir pour 2012 :

- **8 mai 2012 :** sortie cyclo, 50 à 100 cm³ des années 50 à 70, solex, 102, 103, Motobec, Honda amigo, cyclo sport, etc...

Redémarrez la mobylette !! Ouvert à toute la famille.

- **Le 3 juin 2012 :** sortie motos anciennes antérieures aux années 70.

Meilleurs vœux 2012

le président Mr LAGUERRE



CHAUFFEZ-VOUS AU BOIS !



POÊLE MIXTE

(bûches bois et granules)

- Bénéficiez de 25 % de crédit d'impôts*
- Réalisez des économies d'énergie

* Voir conditions sur stand

Boutique Luybos
Bernard Luybos

N305272001410

47, avenue G. Pompidou - ZI Sistrières - AURILLAC
04 71 43 40 60 - Ouvert du lundi au samedi



BUREAU VERITAS

Village d'Entreprises
14, avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél. 04 71 63 89 30
Fax 04 71 63 89 31
www.bureauveritas.com
delphine.bathias@fr.bureauveritas.com

**BUREAU
VERITAS**



ETS GRENIER BRICO 4
Décoration d'Extérieur

Décoration d'Extérieur

POTERIES - MOBILIER DE JARDIN

QUINCAILLERIE - JARDINAGE

PLOMBERIE - ELECTRICITÉ

FERS - TOLES - MATERIAUX

GRAINS - ALIMENTS BETAIL

SABLE - GRAVETTE

sur place ou livré
sac ou vrac

Les Quatre-Chemins - 15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 06 54 - fax : 04 71 48 98 20

S. AU. REV

Société Aurillacoise Revêtements sols et murs

Revêtements de sols souples -

Moquette

Parquet collé et flottant

9, boulevard de Verdun - BP 20326

15003 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 63 44 78

Fax : 04 71 63 44 12

E-mail : saurev@wanadoo.fr

SARL DAULHAC Père & Fils

Entreprise de maçonnerie
Béton Armé - Rénovation
Génie civil - Enduits

La Croix de Thérondeles
15120 LABESSERETTE

Tél. bureau : 04 71 43 67 03
Tél. fax : 04 71 47 80 88
Portable : 06 80 90 03 45



PEINTURE ■ DÉCORATION

AURILLAC 84, avenue de Conthe 15000 Aurillac Tel : 04 71 64 51 11 Fax : 04 71 64 02 95	SAINT-FLOUR Z.I. de Montblain 15100 Saint-Flour Tel : 04 71 60 46 50 Fax : 04 71 60 46 49	FIGEAC Avenue de Cahors 46100 Figeac Tel : 05 65 34 14 05 Fax : 05 65 34 16 23	RODEZ 9 Avenue de l'Entreprise 12000 RODEZ Tel : 05 65 60 50 50 Fax : 05 65 60 16 16
---	--	---	---



ASSURAN-

SERVICES
BANCAIRES

EPARGNE

Agence de JUSSAC à votre disposition :

3, Avenue RAUX
15250 JUSSAC

Demandez votre Conseillère : Chantal JAULHAC
04.71.46.61.18

www.groupama.fr

N° Indigo 0 820 840 822

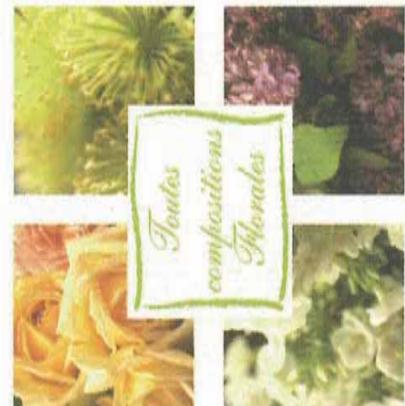
Au Rocher Fleuri
Artisan Fleuriste



Commandez par 
et réglez par 

5, rue d'Ilzach - C.C. des Alouettes
15000 Aurillac

Tél./Fax : 04 71 48 09 42



EURL BOUCHERIE Vincent BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

Boucherie
Charcuterie
Volailles

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 04.71.47.25.60

Travaux Publics
Canalisations
Locations
Transports



Christophe COSTES
06 07 46 33 87

Z.A. les 4 chemins - 15250 NAUCELLES

Tél : **04 71 43 25 26** - Fax : **04 71 43 25 43**



Stabus

Voyagez en toute liberté

Ligne régulière

- A Reilhac : circule du lundi au vendredi scolaire

Lignes transport à la demande
Réservation obligatoire au N° 0 800 33 58 69

- AL TAD : transport à la demande
le samedi scolaire et du lundi au samedi
en période de vacances

- TPMPR : réservé aux personnes à mobilité réduite,
circule du lundi au samedi

Renseignements : 04 71 48 53 00

COUVERTURE ZINGUERIE

Didier LABORIE

Puech-Maille - 15120 LADINHAC
Tél. : 04 71 47 80 23

Texte Ut Uzca Y Axá M áax



6, av. de la République - 15000
AURILLAC
Tél. : 04 71 48 05 94
jeanfarges@wanadoo.fr
farges-fleuriste.com - farges-fleuriste.fr



MANUCENTRE
PECHE - CHASSE VETEMENTS

■ CANTAL

Pl. de la Gare - 15002 AURILLAC
Tél : 04 71 48 55 03 - Fax : 04 71 48 65 81

■ PUY-DE-DÔME

Av. Ernest Cristal - 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 28 07 07 - Fax : 04 73 28 09 99

■ CORRÈZE

Av. John Kennedy - RN89 19100 Brive La Gaillarde
Tél : 05 55 17 72 39 - Fax : 05 55 17 72 40



www.manucentre.fr

Saveurs 7 Régionales

Ouverture sur AURILLAC
d'un magasin de Produits Régionaux

Prochainement



2 Rue des Frères Charmes 15000 AURILLAC

Tél : 04-71-63-50-70 Adresse mail: sodical@wanadoo.fr

Fleurs & Sentiments

15000 AURILLAC

11, av. de la République - 04 71 64 60 00
100, av. Charles de Gaulle - 04 71 48 36 56

15100 SAINT FLOUR

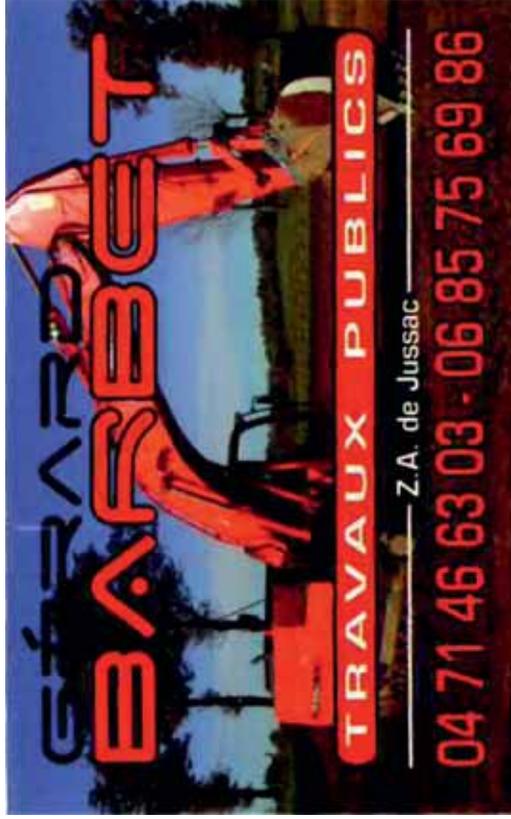
48, av. du Lloran - 04 71 20 88 54

63500 ISSOIRE

5, bd Pasteur - 04 73 54 96 92

Votre fleuriste jour après jour





GARABET
TRAVAUX PUBLICS
 — Z.A. de Jussac —
04 71 46 63 03 - 06 85 75 69 86



vente peintures - vernis ébénisterie - papiers peints - moquettes - revêtements sol et mur
tissus d'ameublement - parquets - stores - béton ciré

Siège social et Magasin
 12, Av. Georges Pompidou
 15000 AURILLAC
 Tél. : 04 71 64 67 25
 Fax : 04 71 63 73 41

Magasins
 Lotissement Auterne
 12850 ONET-LE-CHATEAU
 Tél. : 05 65 74 42 56
 Fax : 05 65 74 42 57

Mulatet
 RN 89
 19000 TULLE
 Tél. : 05 55 20 39 10
 Fax : 05 55 20 87 57

E-mail : contact@gilbert-ferrieres.fr



Carrefour
express

Ouvert de 8h à 20h
 et le dimanche de 7h30 à 13h

Carrefour Express
Le Bourg - 15250 NAUCELLES
09 63 61 55 40



CARRIER
 menuiserie

15800 VIC SUR CERE
 Téléphone : 04 71 47 51 02
 Fax : 04 71 49 61 01
carrier,jeanmarie@wanadoo.fr
www.menuiserie-carrier.com



Charpente
 Menuiserie extérieure
 Bois et PVC
 Escalier
 Parquet
 Agencement
 Neuf / Rénovation

Fuel - Gazoil - Fuel Hiver

livraison de gaz a domicile

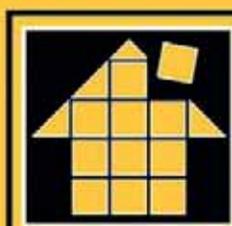
S.A.R.L.
GIBERT

Ouvert
6 jours / 7

15250 JUSSAC



Tél.: **04 71 46 65 14** Fax. répondeur: **04 71 46 69 64**



TOUT FAIRE MATÉRIAUX

CONSTRUIRE - AMENAGER - RENOVER

Multi Matériaux

Les Quatre chemins

15000 AURILLAC

04 71 48 33 67



**Réseaux électriques H.T. et B.T.
Éclairage public
Photovoltaïque
Réseaux humides**

**Za Laviolle - 15200 LE VIGEAN
Tél. : 04.71.68.04.11**

Q
E U R
M V A L I
T I O E X S T
C A R A C T È R E
Z L P I J R M
L M E V A
I L U
R

Imprimerie CARACTERE

2 rue Monge - 15000 Aurillac - Tél. : 04 71 48 05 46 - Fax : 04 71 48 75 45